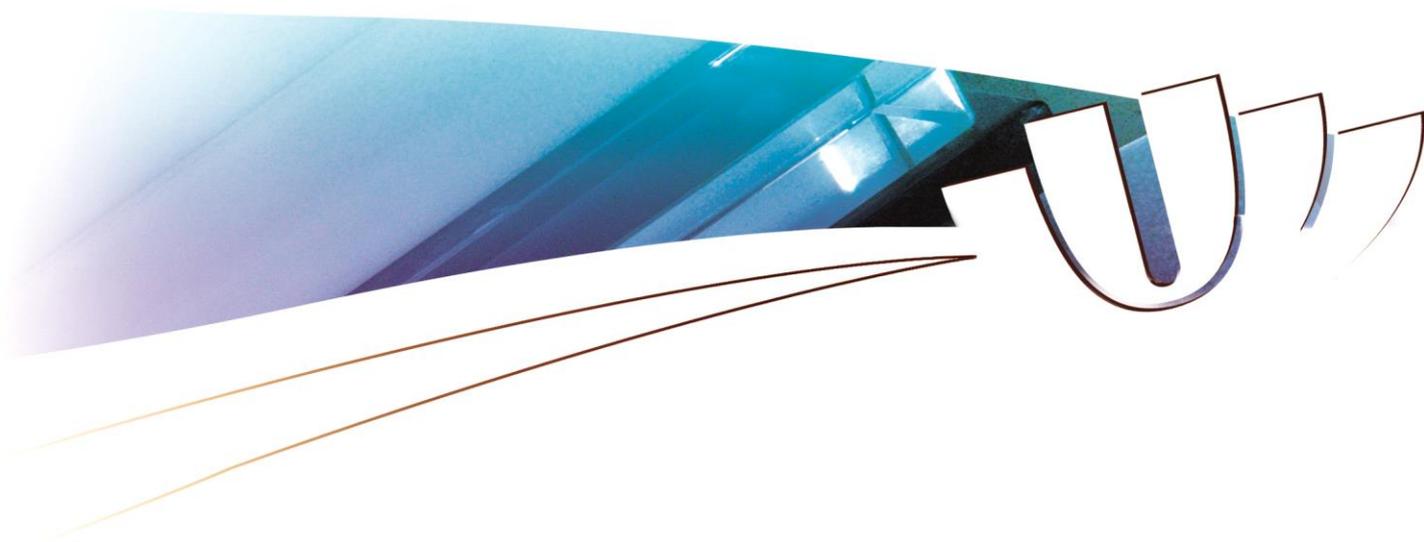




COMPTE FINANCIER 2024

PRESENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2025



RAPPORT DE GESTION 2024 DE L'ORDONNATEUR

Conseil d'administration du 11 mars 2025



Table des matières

CONTEXTE	2
RAPPEL BUDGETAIRE.....	3
DEFINITIONS	4
CHIFFRES CLES DE L'EXERCICE 2024	5
SOUTENABILITE	7
1. AUTORISATIONS BUDGETAIRES LIMITATIVES	8
1.1. Les recettes.....	8
1.1.1 LA SUBVENTION POUR CHARGE DE SERVICE PUBLIC (SCSP)	9
1.1.2 LES RESSOURCES PROPRES	10
1.2. Les dépenses budgétaires en autorisations d'engagement et crédits de paiement	15
1.2.1 AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT DE MASSE SALARIALE	16
1.2.2 AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT DE FONCTIONNEMENT	20
1.2.3 AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT D'INVESTISSEMENT.....	22
2. EQUILIBRE FINANCIER	26
2.1 Solde budgétaire.....	26
2.2 Opérations au nom et pour le compte de tiers.....	27
2.3 Variation de la trésorerie.....	27
3. SITUATION PATRIMONIALE	29
3.1 Résultat de l'exercice.....	29
3.1.1 LES PRODUITS ET RESSOURCES	31
<i>a) Les produits.....</i>	<i>31</i>
<i>b) Les ressources.....</i>	<i>33</i>
3.1.2 LES CHARGES ET EMPLOIS	34
<i>a) Les charges (masse salariale)</i>	<i>34</i>
<i>b) Les charges (fonctionnement)</i>	<i>35</i>
<i>c) Les emplois (investissement).....</i>	<i>38</i>
3.2 Capacité d'autofinancement	39
3.3 Fonds de roulement et besoin en fonds de roulement.....	42
3.4 Plan de Trésorerie.....	42
3.5 Tableau des opérations liées aux recettes fléchées.....	44
3.6 Tableau des opérations pluriannuelles	44
3.7 Tableau de synthèse budgétaire et comptable	45
EVOLUTION DES BUDGETS ANNEXES ET SACD.....	47
Centre de formation des apprentis (CFA)	47
Réseau des établissements de l'ESR champardennais	49
Fondation	50



CONTEXTE

Le vademecum concernant la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et opérateurs de l'État, publié en novembre 2023 par le Ministère de l'Économie et des Finances, précise que le compte financier doit obligatoirement être accompagné d'un rapport de gestion rédigé par l'ordonnateur pour l'exercice écoulé.

Ce rapport, distinct de l'annexe des comptes annuels présentée par l'agent comptable, constitue l'analogue, en phase d'exécution, de la note d'accompagnement rédigée par l'ordonnateur lors du vote du budget initial et des budgets rectificatifs.

Les états réglementaires budgétaires doivent être présentés et analysés dans le rapport de gestion de l'ordonnateur. Ce dernier reprend les éléments suivants :

- L'exécution du budget de l'exercice écoulé, en comparaison avec la prévision budgétaire du BR2 2024 et du compte financier 2023
- L'équilibre financier résultant de cette exécution (impact trésorerie)
- La situation patrimoniale (résultat, fonds de roulement, besoin en fonds de roulement)

Dans ce cadre, il est recommandé de présenter et d'analyser les taux d'exécution des dépenses et des recettes, afin d'évaluer la qualité de la prévision budgétaire. Ainsi les écarts sont expliqués de manière détaillée.

Il est recommandé de viser un taux d'exécution proche de 90 % dans le budget rectificatif par rapport au compte financier. Un écart important entre ces deux éléments pourrait indiquer une sous-estimation persistante dans les prévisions budgétaires, ce qui nécessite une attention particulière pour assurer la sincérité et la fiabilité des prévisions financières.

LEXIQUE

AE : Autorisation d'Engagement BI : Budget Initial BR : Budget Rectificatif BUT : Bachelor Universitaire de Technologie (bac +3) COMP : Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance CP : Crédits de Paiement CPER : Contrat Plan Etat Région ETPT : Equivalent Temps Plein Travaillé FDR : Fonds De Roulement GBCP : Gestion Budgétaire et Comptable Publique	GVT : Glissement Vieillesse et Technicité HPSOP : Hors Paye sans Ordonnancement Préalable Loi ORE : Loi Orientation et Réussite des Etudiants Pfi : Programme de Financement PS : Prestation de Service RAP : Reste A Payer RE : Recette (encaissement) SCSP : Subvention pour Charges de Service Public URCA : Université de Reims Champagne Ardenne
---	--



RAPPEL BUDGETAIRE

Pour mémoire, le budget initial a été voté le 12 décembre 2023 et complété par deux budgets rectificatifs, votés le 17 septembre 2024 et le 17 décembre 2024.

Pour rappel, les enveloppes d'autorisation de dépenses, hors fondation, fixées en crédits de paiement (CP) lors du second budget rectificatif (BR2) 2024 s'établissaient comme suit :

- Masse salariale (MS) :	194 441 K€
- Fonctionnement :	30 182 K€
- Investissement :	21 913 K€

En parallèle, les objectifs de recettes se décomposaient de la manière suivante :

- Subvention pour charge de service public (SCSP) :	190 572 K€
- Recettes propres globalisées :	27 700 K€
- Recettes propres fléchées :	23 071 K€

Rappelons aussi que ce BR2 2024 prévoyait un résultat négatif de -2 359 K€ et un prélèvement du fonds de roulement de 7 627 K€.

Pour garantir une meilleure lisibilité de la présente note, les tableaux présentés correspondent à des synthèses ou à des extraits des tableaux réglementaires hors Fondation. L'ensemble des documents budgétaires de la Fondation est porté en annexe et leur contenu est synthétisé dans la dernière partie de cette note.



DEFINITIONS

○ Le solde budgétaire

Différence entre les recettes encaissées et les dépenses payées toutes masses confondues (masse salariale, fonctionnement et investissement).

Ce solde relève de la comptabilité budgétaire et permet de mesurer l'écart entre la prévision et l'exécution. Il convient de ne pas le confondre avec le résultat comptable. Le taux d'exécution budgétaire correspond ainsi à la différence entre le budget voté et les dépenses payées, et non les charges.

○ Résultat de l'exercice ou résultat net comptable

Différence entre produits et charges de fonctionnement, le résultat net comptable mesure l'enrichissement ou l'appauvrissement de l'université au cours de l'exercice.

Il tient compte à la fois :

- Des charges et des produits qui ont donné lieu à des mouvements de trésorerie ;
- Des opérations comptables : dotations aux comptes de provisions et d'amortissements, variation des stocks, ...

○ Capacité d'autofinancement (CAF)

Contrairement au résultat net comptable, la CAF ne retient que les opérations ayant fait l'objet d'une sortie ou d'une entrée directe de trésorerie (encaissements ou décaissements). Elle mesure ainsi la capacité de l'établissement à financer, sur ses ressources, générées par son activité, les investissements de l'exercice.

○ Fonds de roulement (FDR)

Calculé à partir du bilan, le fonds de roulement correspond à la différence entre les ressources stables (réserves, subventions d'investissement, dotations) et les dépenses d'immobilisations. Il permet de vérifier dans quelle mesure est respectée une des règles fondamentales de l'équilibre financier : les acquisitions durables doivent être financées par des ressources stables. Cependant, le FDR ne peut suffire à la définition de la richesse réellement disponible pour la poursuite de la politique d'investissement de l'université.

○ Besoin en fonds de roulement (BFR)

Il correspond à la partie des créances qui n'est pas couverte par des dettes. C'est donc, pour l'établissement, un besoin de financement de l'exploitation pour lequel il convient de trouver une ressource. Le BFR est la résultante d'éléments qui s'imposent à l'établissement (ex. : délai maximum de paiement aux fournisseurs fixé par la réglementation, paiement des cotisations fiscales et sociales à des dates précises, date de versement des subventions...) ou de décisions de gestion (ex. : délai de recouvrement des créances auprès des autres établissements, des entreprises...).



CHIFFRES CLES DE L'EXERCICE 2024

Les chiffres clés de l'exercice, présentés ci-dessous puis discutés dans les parties « Soutenabilité » et « Eléments d'analyse » infra, correspondent à des données comptables intégrant les écritures d'inventaire ne donnant pas lieu à encaissement et décaissement :

- Charges à payer (CAP) de l'année (dépenses 2025 ou ultérieures à rattacher à 2024) et extournes des CAP des années antérieures,
- Produits à recevoir (PAR) pour 2024 (recettes à titre en 2025 ou plus tard et à rattacher à 2024) et extournes des PAR des années antérieures,
- Produits perçus d'avance (PCA) en 2024 à rattacher à des années ultérieures et extournes des PCA 2023 ou antérieures,
- Opérations d'inventaire, dotations et reprises des amortissements et provisions....

Le résultat consolidé de l'exercice 2024 s'améliore en comparaison à celui constaté sur l'exercice 2023 et à celui prévu en BR2. Il atteint +1 835 K€ contre -2 844 K€ (CF 2023) et -2 359 K€ (BR2).

En revanche, le fonds de roulement et la trésorerie (hors fondation) sont en baisse par rapport au dernier compte financier. Ils atteignent respectivement 18 162 K€ contre 24 006 K€ en 2023 et 42 173 K€ contre 49 620 K€ en 2023 pour des prévisions respectives en BR2 de 17 241 K€ et 44 694 K€.

Concernant les indicateurs ces agrégats 2024 correspondent à 29,33 et 68,11 jours de fonctionnement décaissable. Ces indicateurs restent bien au-dessus des planchers fixés de 15 et 30 jours.

La CAF est en hausse à 8 985 K€ (contre 3 719 K€ en CF 23 et 2 202 K€ en BR2) et on peut constater un prélèvement sur le fonds de roulement en baisse à 5 844 K€ (contre 11 588 K€ en 2023 et 7 627 K€ en BR2).

Les charges de masse salariale 2024 sont de 189 939 K€ (intégrant les écritures comptables de rattachement aux autres exercices et le retraitement des remboursements de frais de transport et de forfait mutuelle¹). En hausse de 2,73 % (5 046 K€) par rapport à 2023, elles restent légèrement inférieures (-0,94% soit -1 803 K€) à la prévision du BR2 (191 741 K€ après retraitement comptable ci-dessus évoqué).

Les dépenses de fonctionnement (hors MS, dotations aux provisions et amortissements et autres écritures comptables) sont de 32 588 K€, soit 13,57 % des charges de fonctionnement. En baisse de 1 159 K€ par rapport à 2023, elles montrent une sous-consommation de 13,87% (-4 520 K€) vs BR2 (37 108 K€). En intégrant les écritures comptables liées aux dotations (17 599 K€ pour le CF contre 13 285 K€ pour le BR2), cette enveloppe de dépense passe à 50 187 K€, soit une sous-consommation de -0,41% (-205 K€).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 22 275 K€. Elles sont en baisse de 4 535 K€ par rapport à 2023 pour une sous-consommation vs BR2 de 1 138 K€ (-4,86%).

¹ Les remboursements des frais de transport et du forfait mutuelle sont rattachés depuis quelques années, pour le bilan comptable, aux dépenses de fonctionnement et, budgétairement, en masse salariale



La SCSP (191 466 K€) est en progression de +2,10 %, soit +3 932 K€ vs 2023 et de +0,47%, soit +894 K€ vs BR2.

Les produits (y compris comptables) s'établissent à 241 961 K€ (+10 651 K€ vs 2023 et +2 186 K€ vs BR2) et les ressources en investissement à 7 444 K€ (-35,28% soit -4 059 K€ vs 2023 et -54,80% soit -6 139 K€ vs BR2).



SOUTENABILITE

Le nouveau décret financier s'applique dans le cadre de ce compte-financier 2024. Il prévoit de nouveaux critères de soutenabilité. Malgré un contexte budgétaire difficile pour compenser certaines mesures RH nationales et une augmentation générale des coûts de fonctionnement, les seuils sont respectés.

Les critères de soutenabilité en vigueur sont exposés dans le tableau ci-dessous avec la vérification de validité d'après les chiffres de ce CF :

Critères de soutenabilité	Plancher	Plancher	Valeur CF 2024	Validité
Taux de pression MS	Charges de personnel / produits encaissables	83%	82,04%	✓
Fonds de roulement	Jours de fonctionnement décaissable	15 jours	29,33 jours	✓
Trésorerie	Jours de fonctionnement décaissable	30 jours	68,11 jours	✓

Si les critères de soutenabilité sont respectés, il faut noter que le manque de compensation des mesures RH pèse année après année de façon cumulative sur nos réserves (fonds de roulement et trésorerie). Le maintien de notre soutenabilité n'est alors possible qu'en mobilisant nos réserves, ce qui pénalise la mise en œuvre du projet d'établissement.

Pour 2024, le surcoût non compensé par la SCSP des mesures nationales RH 2022 et 2023 (détaillé au 3.1.2.a) de cette note) s'élève à 3 416 K€ dont 2 776 K€ sur plafond état. Cela représente respectivement 5,5 et 4,5 jours de fonctionnement prélevés dans notre fonds de roulement et notre trésorerie après les prélèvements des années passées pour les mêmes raisons.

Au final, ce bilan présente un résultat positif, malgré le manque de compensation des surcoûts, avec une structure soutenable dont les indicateurs sont correctement positionnés.

Rappelons aussi que ce bilan respecte les engagements de l'établissement vis-à-vis de ses personnels BIATSS avec le financement des LDG pour 2 149 K€.

1. AUTORISATIONS BUDGETAIRES LIMITATIVES

1.1. Les recettes

Le montant total des recettes de recettes globalisées et fléchées encaissées en 2024 s'élève à 240 387 K€, soit 956 K€ de recettes attendues en BR2 qui n'ont pas été encaissées, pour un taux de réalisation de 99,54%, et 821 K€ de recettes de plus qu'en 2023 (+0,34%). La réalisation des recettes est retracée dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : Evolution des recettes

Recettes	CF 2023	BI 2024	BR2 2024	CF 2024	Variation CF 2024 /BR2 2024		Variation CF 2024 /CF 2023	
					montant	pourcentage	montant	pourcentage
SCSP	187 533 971	187 750 628	190 572 214,00	191 466 283,00	894 069,00	0,47%	3 932 312,00	2,10%
Recettes propres globalisées	25 557 980	27 359 145	27 699 856,46	28 380 235,95	680 379,49	2,46%	2 822 255,63	11,04%
Recettes propres fléchées (hors recettes gagées)	26 473 791	18 649 658	23 070 763,59	20 540 610,52	- 2 530 153,07	-10,97%	- 5 933 180,87	-22,41%
TOTAL hors recettes gagées	239 565 743	233 759 431	241 342 834,05	240 387 129,47	- 955 704,58	-0,40%	821 386,76	0,34%

Si on analyse plus finement en distinguant la SCSP, les recettes globalisées et les recettes fléchées, on constate que l'ensemble des recettes prévues en SCSP et recettes propres globalisées ont été réalisées voire dépassées puisque 1 574 K€ de recettes supplémentaires ont été encaissées par rapport aux prévisions du BR2. Ces recettes supplémentaires sont liées pour +894 K€ au versement du solde de la dotation 2024 SCSP et pour l'autre partie à des recettes propres globalisées (+680 K€). En revanche, les recettes propres fléchées ont été surestimées de 2 530 K€ représentant presque 11% de recettes non encaissées par rapport aux prévisions du BR2.

Par rapport à l'exercice 2023, les recettes sont en légère augmentation avec +821 K€ au global. On constate des augmentations significatives de la SCSP (+3 932 K€, soit +2,10%) et des recettes propres globalisées (2 822K€, soit +11,04%). Cependant les recettes propres fléchées ont, quant à elles, nettement baissé de 5 933K€ soit -22,41%. Pour rappel, il s'agit de recettes attendues mais qui sont accordées en contrepartie de dépenses identifiées par le financeur et dont il convient d'assurer la justification, ou bien pour des opérations qui ne se sont pas dénouées avant fin 2024 (manque convention ou avance prévue non versée).

1.1.1 La Subvention pour Charge de Service Public (SCSP)

Graphique 1 : Evolution de la SCSP en M€



Parmi les recettes globales 2024 de l'URCA, la Subvention pour Charges de Service Public, d'un montant de 191,46 M€, représente 79,6%. Elle se répartit en 177,31 M€ (92,61%) alloués au financement de la masse salariale, 14 M€ en crédits de fonctionnement et 150 K€ au titre du CoSIN (investissement renouvellement calculateur – apport CPER GENI). La SCSP est en augmentation de 3,932 M€ par rapport à 2023 (+2,05%).

Cette hausse est liée à l'augmentation de la dotation masse salariale : +4 M€ par rapport à 2023 (+2,34%), et également à la subvention versée dans le cadre du CoSIN, qui a fait l'objet d'un versement en 2024 uniquement. A contrario, la partie fonctionnement diminue de -268 K€ par rapport à 2023 (-1,88%).

Par rapport à l'exercice 2023, l'évolution positive de la dotation **masse salariale** porte principalement sur :

- Le versement de la première tranche du COMP en 2024 pour +2 176K€ ;
- Le financement à hauteur de 50% des mesures indiciaires du Rendez-vous Salarial du 12 juin 2023 pour +853 K€.

L'évolution négative liée à la dotation pour **le fonctionnement** s'explique, quant à elle, principalement par :

- Une moindre compensation des opérations immobilières concernant la mise en sûreté, l'accessibilité et la sécurité : -130 K€ ;
- Un réajustement à la baisse de l'enveloppe d'exonération des droits d'inscription pour les étudiants boursiers qui passe de 1 766 K€ à 1 667 K€, soit une baisse de 99K€.

Il est à noter qu'en parallèle, certaines dotations augmentent. Par exemple, les aides spécifiques aux personnes en situation de handicap évoluent de 137 K€ à 183 K€, soit une hausse de 33,58%.



Par rapport aux prévisions du BR2, la dotation définitive de SCSP est légèrement supérieure, avec +894K€ comme évoqué supra. Cette variation s'explique notamment par les lignes suivantes :

- Une dotation pour les PUPH en surnombre +210K€
- Une partie de la dotation supplémentaire liée à la LPR liée à des actions spécifiques telles que les repyramidages ITRF et les indemnités différentielles +189K€
- Une enveloppe concernant la révision des effectifs de médecine et des services de santé : +132€
- Une dotation liée à l'apprentissage +80K€
- Une participation aux indemnités et frais de déplacement des membres du CNU et du CNAP : +63K€
- Une dotation liée aux contrats doctoraux +23K€
- Une aide pour l'enquête à l'insertion professionnelle des diplômés de l'université et sa mise en place : +14K€

1.1.2 Les ressources propres

Les ressources propres encaissées s'élèvent à 48 921 K€ (soit 96,36% de la prévision contre 96,02% en 2023). Ces dernières représentent 20,35% de l'ensemble des recettes encaissées en 2024 contre 24,51% en 2023. L'université enregistre donc une légère baisse de ses recettes propres au global.

Tableau 2 : Répartition des recettes 2023 et 2024

Répartition des recettes	CF 23	CF 24
SCSP	78,28%	79,65%
Recettes propres globalisées	10,67%	11,81%
Recettes propres fléchées	11,05%	8,54%
TOTAL	100,00%	100,00%

Les recettes propres globalisées et fléchées n'ont pas suivi la même tendance entre les deux derniers exercices. En effet, sur l'exercice 2024, on constate une part plus importante des recettes globalisées et moins importante des recettes fléchées. En 2023, les recettes fléchées représentaient 11,05% des recettes totales, contre 8,54% en 2024.

S'agissant de données budgétaires, les écritures d'inventaire (produits à recevoir et produits constatés d'avance) ne sont pas prises en compte à ce stade. Par ailleurs, les encaissements 2024 peuvent correspondre à des factures émises lors des années antérieures et donc à des recettes prévues (et comptabilisées en produits à recevoir) les années précédentes.

La caractéristique d'une recette est son fonds, à savoir son origine de financement. Nous suivrons donc ce découpage afin d'analyser plus en détails la réalisation des ressources propres de l'établissement.

Tableau 3 : Comparaison des recettes par fonds budgétées et réalisées (hors SCSP)

FONDS	CF 2023			BR2 2024			CF 2024			Variations			
	RPG en K€	RPF en K€	Total en K€	RPG en K€	RPF en K€	Total en K€	RPG en K€	RPF en K€	Total en K€	Ecart en K€ CF 2024 / BR2 2024	Ecart en % CF 2024 / BR2 2024	Ecart en K€ CF 2024 / CF 2023	Ecart en % CF 2024 / CF 2023
Droits d'inscription	3 727	0	3 727	3 965	0	3 965	3 864		3 864	-100	-2,5%	137	3,7%
Formation continue, diplômes propres et VAE	4 624	2	4 626	5 262	0	5 262	4 975	2	4 977	-285	-5,4%	351	7,6%
Taxe d'apprentissage	475	65	540	435	0	435	522	63	585	150	34,5%	45	8,3%
Contrats et prestations de recherche hors ANR	384	2 350	2 733	322	1 349	1 671	298	1 387	1 685	14	0,9%	-1 048	-38,4%
Valorisation	121	0	121	128	0	128	134		134	6	5,1%	14	11,2%
ANR investissements d'avenir	524	6 789	7 313	283	8 993	9 276	381	5 542	5 923	-3 353	-36,1%	-1 390	-19,0%
ANR hors investissements d'avenir	477	2 444	2 920	628	2 226	2 855	399	2 077	2 476	-379	-13,3%	-445	-15,2%
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	393	8 088	8 481	591	3 001	3 592	254	3 069	3 323	-269	-7,5%	-5 158	-60,8%
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne	337	2 226	2 563	570	3 016	3 586	284	2 289	2 572	-1 014	-28,3%	10	0,4%
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	2 336	4 506	6 842	2 567	4 305	6 872	2 563	5 489	8 053	1 180	17,2%	1 210	17,7%
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs	6	3	9	21	180	201	43	358	401	200	99,5%	392	4186,4%
Autres recettes	12 154	1	12 155	12 929	0	12 929	14 662	266	14 927	1 999	15,5%	2 772	22,8%
TOTAL RECETTES (hors SCSP)	25 558	26 474	52 032	27 700	23 071	50 771	28 381	20 541	48 921	-1 849	-3,6%	-3 111	-6,0%

Les droits d'inscription

Les droits d'inscription s'élèvent en 2024 à 3 864 K€. Bien qu'inférieures aux prévisions du BR2 de -2,5% (3 965 K€), ils sont en hausse de 137 K€ (+3,7%) par rapport à 2023 (3 727 K€) en lien avec la hausse d'effectifs étudiants: 27 940 en 2024 contre 27 582 en 2023.

La formation continue, diplômes propres et VAE

Avec près de 4 977 K€ en 2024, la formation continue connaît une sous-exécution de 5,4% par rapport aux prévisions du BR2 (-285 K€). Cette variation s'explique pour -235 K€ par une difficulté de l'IUT RCC à récupérer des conventions signées auprès d'un partenaire, et ainsi procéder à la facturation. Cela concerne les licences professionnelles PMI, ARIF et le BUT GIM. La régularisation devrait être effective en 2025.

En revanche, ces recettes sont en hausse de 7,6% par rapport à 2023 (+351K€).

La taxe d'apprentissage (TA)

En 2024, la taxe d'apprentissage enregistre une hausse de 150K€ par rapport aux prévisions BR2 soit une variation de +34,5%. Cette hausse correspond à un reliquat de la taxe d'apprentissage 2023 et à une augmentation de manière générale des participations des entreprises/organismes. Les 2^e et 3^e versements de la TA 2024, versés très tardivement en fin d'exercice, ont volontairement été inscrits en compte d'attente afin de les titrer et d'ouvrir les dépenses correspondantes sur le même exercice, à savoir 2025.

Les contrats et prestations de recherche hors ANR

Les recettes liées aux contrats et prestations de recherche hors ANR d'un montant global de 1,7 M€ sont légèrement supérieures en compte financier par rapport au BR2, avec une hausse de 0,9% (+14 K€). A contrario, ces recettes sont en diminution par rapport au compte



financier de 2023 avec une baisse de 1 M€, soit -38,4%. Dans le cadre des contrats de collaboration en cours, des versements conséquents ont été effectués sur l'exercice 2023 :

- Contrat CEA-ITHEMM avec un versement de 434 K€
- Contrat Total Energie- AEROLAB – GSMA avec un versement de 393 K€
- Solde projet AEAP – SEBIO avec un versement de 112,6 K€

La réalisation 2024 est très proche des prévisions du BR2.

Valorisation

Ces recettes sont en hausse par rapport à 2023 puisqu'elles passent de 121 K€ à 134 K€ (+11,2%). Le taux de réalisation est de 105,10% par rapport aux prévisions du BR2. Cette variation correspond à une nouvelle redevance versée par la SATT dans le cadre de la licence exclusive du projet ANTAPSINE (+4,5 K€) et la hausse des redevances LDBIO sur la vente de coffrets réactifs conclu avec le laboratoire ESCAPE (+9 K€). A ce jour, l'URCA encaisse des royalties dans le cadre d'exploitation de licence/brevet avec l'INSERM Transfert, la SATT Nord et les sociétés REAL GAMES et LDBIO.

ANR Investissement d'avenir

Concernant les subventions de l'ANR ou d'autres partenaires (CDC, etc.) au titre des investissements d'avenir, elles s'élèvent à 5 923 K€ en 2024 et se répartissent entre les recettes propres globalisées pour 381K€ et les fléchées pour 5 542 K€.

Ces financements sont en baisse de 1 390 K€ par rapport à 2023 (-19%), mais également de 3 353 K€ (-36,1%) par rapport aux prévisions du BR2. Cette sous exécution résulte des projets PIA BIOECO pour 463K€ et PIA FIBI 1,9 M€, pour lesquels nous n'avons finalement pas touché de versement en 2024.

Quant aux PIA recherche, ils représentent une sous exécution de 766 K€, et concerne les PIA BIO4GRAIn pour 452 K€ (pas de versement du solde en 2024), EVERVIGNE pour 260 K€ et SOUS-SOL en Guyane non ouvert.

ANR hors investissements d'avenir (Préciput intégré)

Les recettes relatives aux financements de l'ANR hors investissement d'avenir s'élèvent à 2,5 M€. Si le taux de réalisation est de 86,70% par rapport aux prévisions du BR2 (-379 K€), le montant global est en baisse de 445 K€ soit -15,2% par rapport au compte financier 2023.

Ces recettes se composent pour 1 580 K€ des financements de l'appel à projets générique (55 contrats), 600 K€ pour les CPJ OSMIUM, MICRO3B et ECOBIOECO, 351 K€ pour le PRECIPUT, 41,5 K€ pour le projet FLEXISANTE et 47 K€ pour les frais gestion des ANR qui se sont soldés en 2024.

La baisse constatée par rapport à 2023 s'explique par l'annulation de certaines recettes (-167,4 K€ du plan de relance) ou le reversement dans le cadre de trop perçu (63 K€ pour



3 projets). De même, 23 nouveaux projets ont été ouverts en 2023 (avec des ANR liés aux appels à projets 2022 et 2023) contre 14 en 2024, dont 12 au titre de l'appel à projets 2024.

Subventions d'exploitation et financement des actifs – Région

Ces recettes ont été réalisées à hauteur 3 323 K€ soit un taux de réalisation de 92,50% par rapport aux prévisions du BR2. Elles comprennent les financements de la Région au titre du département maïeutique (650 K€), le financement de projets hors recherche (NEIGE pour 82,5 K€, PIA BioECO pour 56,5 K€, 33 K€ pour le SUAC), 119 K€ pour le financement 2024 DAEU/DFPA, 469 K€ au titre des allocations doctorales, le CPER et le financement de divers appels à projets régionaux.

En revanche, on constate une forte diminution (-5 158 K€, -60,8%) par rapport à 2023. Cette réduction s'explique principalement par deux gros projets immobiliers qui avaient été financés par la région l'année précédente. L'un concernant l'IUT de Troyes à hauteur de 2,1 M€ et l'autre le bâtiment 7 du site Moulin de La Housse pour 4 M€.

A l'inverse, on peut noter une hausse du financement des projets fléchés liés à ceux de la recherche qui passe de 1,2 M€ en 2023 à 2,3 M€ en 2024. Cette augmentation est liée majoritairement à l'encaissement du solde du CPER MATERNEL pour 242 K€ et aux versements d'avance pour les projets CPER (583 K€ GENI/renouvellement calculateur, 92 K€ CPER I2GE, 135 K€ CPER RENETE, 75 K€ CPER ALLIAGE).

Subventions d'exploitation et financement des actifs – Union Européenne

Les recettes liées aux financements de l'Union européenne s'élèvent à 2,6 M€ en 2024 (dont 1,3 M€ au titre de la recherche). Soit un taux de réalisation de 71,7% par rapport au BR2 (3,5 M€).

Cette sous-exécution s'explique en partie par l'absence d'encaissement de solde pour les projets recherche VITEST (100 K€) et 3BR (265 K€). Ces prévisions de recettes n'ont pas été déprogrammées au BR2. Le solde du projet PEPITE de 193 K€ est également reprogrammé sur 2025 comme le projet REACTO22. Ces dossiers sont toujours en cours d'instruction au FEDER. Il y a également une prévision inscrite au BI 2024 pour 371K€ qui n'a pas été déprogrammée (encaissement de l'avance fin 2022 ERASMUS +).

Le montant global des recettes encaissées est quant à lui stable par rapport à 2023 avec une variation de 0,4%. On y trouve notamment le financement du projet INVEST (634K€) ainsi que des projets de mobilité internationale (438K€) en plus de ceux de la recherche (+1,3 M€). Ces 1,3 M€ comprennent les projets INTERREG pour 240K€ (solde), CPER MATRICE et MATERNEL pour 235 K€ (solde), les projets H2020 et d'autres : CATRINE, GREENCOSMIN, EdgeAI-TRUST, C-ROADS, EDIH-GE pour 764 K€ et les overheads pour 170K€ (LAB-I) + 70 K€ DREDI/DRV.

Subventions d'exploitation et financement des actifs – Autres financements publics

Ces subventions liées à des crédits publics comme des communes et groupements de communes ou encore à des établissements et des organismes publics (8 M€ dont 4,1 M€ au titre de la recherche) sont supérieures à la fois par rapport aux prévisions du BR2 avec un



encaissement de +17,2% (+1,2 M€), mais également par rapport à 2023, avec +17,7% (+1,2 M€).

La recherche réalise 4,1 M€ de recettes, constatant une sur-exécution de 1 M€ qui correspond principalement à : 400 K€ pour le financement du CPER GENI (dont 350 K€ du Grand Reims), 126 K€ qui devraient être imputés au titre des PIA (dont projet EVERVIGNE), et des financements Etat dans le cadre du CPER 2022-2027 non budgétisés (CPER RENETE ET BIOECO-GE pour 465 k€).

Le Grand Reims attribue à l'URCA une subvention de 686 K€ en fonctionnement et 200 K€ en investissement. Cette subvention concerne les projets suivants :

- Vie de campus / Science et société pour 22 K€ (dont 21 K€ pour l'animation de la vie étudiante)
- Développement de la démarche entrepreneuriale pour 268 K€ (dont 50 K€ de fonctionnement et 200 K€ d'investissement pour les PETILLANTeS by IIAS)
- Favoriser le développement économique du territoire pour 12,5 K€
- Attractivité internationale pour 37 K€ (dont 10 K€ pour les cultures en fête, 12 K€ au soutien à l'accueil et à l'intégration des publics internationaux)
- Soutien à la recherche, à l'innovation et aux colloques pour 496,5 K€ (dont 282,5 K€ pour les allocations doctorales hors bourses CIFRE, 100 K€ pour les allocations post-doctorales, 30 K€ pour le PUI InnoRem et 60 K€ pour les chaires partenariales AFERE, MALDIVE et ESS).

Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs

Ces recettes (hors Fondation URCA) s'élèvent à 401 K€, ce qui dépassent nettement les prévisions du BR2 (+200 K€) mais également le réalisé de 2023 (+392 K€).

Une grande partie de ces recettes sont liées à la recherche (+161 K€). Ces recettes proviennent de Fondations extérieures ou bien encore d'associations versées sous forme de don ou d'appel à projet (AAP). Elles sont affectées à des dépenses particulières dans le cadre des AAP et libre d'utilisation généralement dans le cadre des dons.

Pour la partie recherche, les dons ont été plus importants que les exercices précédents et n'ont pu être inscrits au BR2 :

- +28,5 K€ don fonds dotation Per FUMUM- laboratoire C2S
- +47 K€ dons LIONS CLUB + association ADMIR – UMR-S P3CELL (titrés fin 2024)
- +20 K€ fondation Gueules Cassées – laboratoire BIOS
- +20 K€ fondation de France - prix MASSIAS – UMR CARDIOVIR
- +24 K€ Fondation Rovaltain – projet EVERTEA / UMR SEBIO (ouverture fin 2024)
- +22 K€ Fondation de France – solde projet STAR BIOECO

Les 39 K€ restants correspondent au versement de la Fondation de France – BIOECO ACADEMY.

Autres recettes

Ces diverses recettes émanent de financeurs privés et génèrent 14,9 M€. Parmi ces recettes on recense :

- Pour le CFA, un montant total de 10,6 M€ (+2,6 M€ soit +32,1% par rapport à 2023),
- Et les autres pour 4,3 M€ (+0,2 M€ soit +5% par rapport à 2023) dont la CVEC pour un montant total de 1,7 M€ (+34K€ soit +2% par rapport à 2023).

Le taux de réalisation de ces recettes est supérieur aux prévisions du BR2 (+15,5%, soit +2 M€). Elles sont également supérieures à la réalisation de 2023 : +22,8% (+ 2 772 K€).

1.2. Les dépenses budgétaires en autorisations d'engagement et crédits de paiement

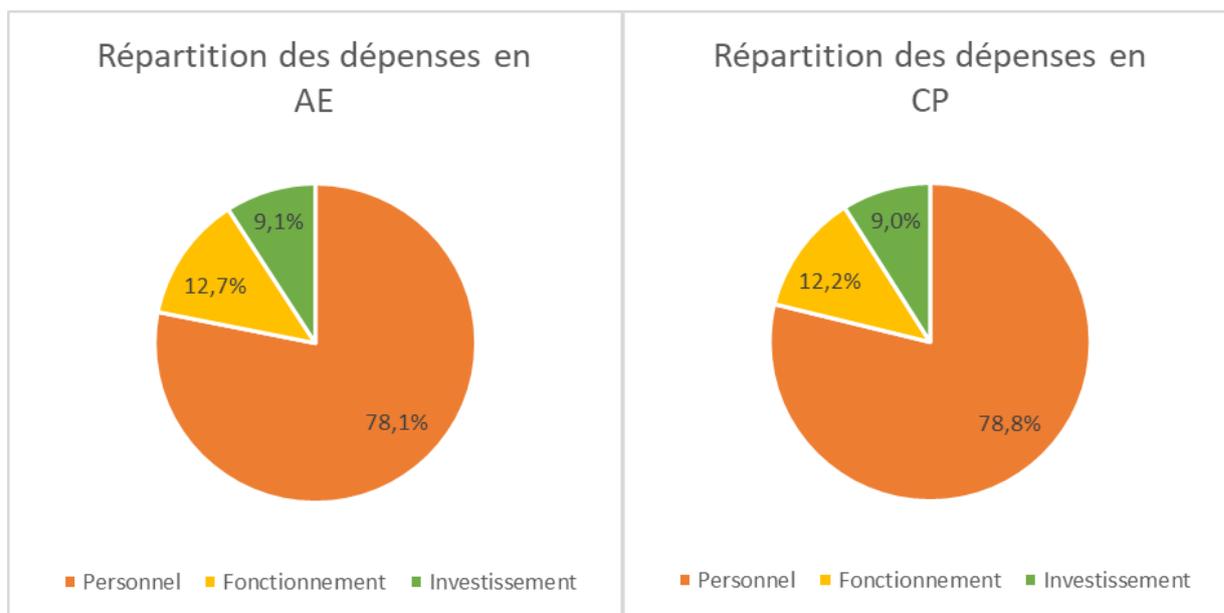
Tableau 4 : Evolution des autorisations budgétaires par enveloppe budgétaire

AE	CF 2023	BI 2024	BR2 2024	CF 2024	Variation CF 2024 /BR2 2024		Variation CF 2024 /CF 2023	
					montant	pourcentage	montant	pourcentage
Personnel	186 959 360	193 911 745	194 440 751,00	193 119 174,97	- 1 321 576,03	-0,68%	6 159 815,07	3,29%
Fonctionnement	32 338 625	38 384 722	35 462 185,70	31 493 857,53	- 3 968 328,17	-11,19%	- 844 767,00	-2,61%
Investissement	23 124 223	31 804 482	24 772 867,87	22 555 052,24	- 2 217 815,63	-8,95%	- 569 171,07	-2,46%
TOTAL	242 422 208	264 100 949	254 675 804,58	247 168 084,74	- 7 507 719,84	-2,95%	4 745 877,00	1,96%

Tableau 5 : Evolution des crédits de paiement par enveloppe budgétaire

CP	CF 2023	BI 2024	BR2 2024	CF 2024	Variation CF 2024 /BR2 2024		Variation CF 2024 /CF 2023	
					montant	pourcentage	montant	pourcentage
Personnel	187 026 790	193 911 745	194 440 751,00	193 024 400,68	- 1 416 350,32	-0,73%	5 997 610,54	3,21%
Fonctionnement	30 690 737	38 384 722	30 181 700,51	29 889 228,02	- 292 472,49	-0,97%	- 801 509,05	-2,61%
Investissement	25 244 869	34 122 867	21 912 508,39	21 911 926,76	- 581,63	0,00%	- 3 332 941,78	-13,20%
TOTAL	242 962 396	266 419 333	246 534 959,91	244 825 555,46	- 1 709 404,45	-0,69%	1 863 159,71	0,77%

Graphique 2 : Répartition des dépenses par enveloppe budgétaire





Les budgets 2024 d'AE et de CP ont été consommés respectivement à hauteur de 97,05% (247,2 M€) et de 99,31% (244,8 M€) par rapport aux prévisions du BR2. Les dépenses budgétaires se répartissent selon les trois grandes masses suivantes : masse salariale pour 78,87%, fonctionnement pour 12,24% et investissement pour 8,89%. Par rapport à 2023, les AE consommées sont en augmentation de 4,7 M€ (+1,96%) et les CP de 1,9 M€ (+0,77%). Cette variation s'explique par l'augmentation des dépenses de masse salariale avec une variation de +3,29% en AE et de +3,21% en CP. Parallèlement, on constate une diminution des dépenses de fonctionnement (-2,61% en AE et CP) et en investissement (-2,46% en AE et -13,20% en CP).

Nous étudierons les écarts et évolutions dans les points suivants.

1.2.1 Autorisations d'engagement et crédits de paiement de masse salariale

En comptabilité budgétaire, l'enveloppe de dépenses de personnel s'établit à 193 119 K€ d'AE et 193 024 K€ de CP. Cette consommation de crédits augmente de 6 M€ par rapport à 2023 (+3,21%). Les taux de réalisation par rapport au BR2 sont de 99,32% et 99,27%.
--

Pour les contrats de recherche, le taux d'exécution atteint 93,20%, avec 5,4 M€ de dépenses, en comparaison avec le BR2 (92 contrats doctoraux, 43 post-doc, 77 IGE/IGR, 7 ASI, 4 TECH, 8 vacataires et 2 apprentis). La sous exécution est due aux prévisions inscrites pour les nouveaux post-doctorants et doctorants devant initialement commencer au 1^{er} octobre 2024 et ayant commencé plus tardivement générant des charges à payer à comptabiliser (CAPAC). Il y a également d'autres recrutements sur les projets de recherche décalés sur 2025.

La masse salariale représente l'ensemble des dépenses relatives à la rémunération du personnel. Elle se compose de l'ensemble des rémunérations principales (salaires) et accessoires (primes et indemnités diverses), des heures complémentaires, des prestations sociales obligatoires et facultatives, ainsi que des cotisations sociales, impôts et taxes dus par l'employeur au titre de son personnel.

La principale dépense (192 337 K€) concerne la « Paye sans Ordonnancement Préalable » (PSOP) : il s'agit de la masse salariale payée directement par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP). Elle peut se subdiviser en deux, d'une part 189 947 K€ pour les rémunérations (compte comptable 64) et d'autre part 2 390 K€ pour les frais de transport, le forfait mutuelle et la cotisation FNAL (compte comptable 633) qui doivent être comptablement imputés en fonctionnement (cf. supra).

Les autres dépenses dites « hors PSOP » (688 K€) sont, par exemple, des versements au titre de prestations sociales facultatives ou de capitaux décès – accidents du travail – maladie professionnelle.

Tableau 6 : Comparaison entre la prévision budgétaire et son exécution (CP)

L'exécution 2024 (montants PSOP et HPSOP et sans tenir compte des retraitements comptables relatifs aux charges à payer et au compte 633) s'élève à 193 024K€ soit 99,27% d'exécution du BR2 2024 (194 441 K€).



	BR2 2024	Exécution 2024	Ecart	Taux exéc.
Rémunérations	93 660 567	92 994 914	-665 653	99,29%
Accessoires	14 111 799	14 103 176	-8 623	99,94%
Heures Complémentaires	7 928 512	7 916 370	-12 142	99,85%
Prestations	662 504	664 393	1 889	100,29%
Charges	77 167 573	76 658 018	-509 555	99,34%
Total PSOP	193 530 955	192 336 871	-1 194 084	99,38%
HPSOP	909 796	687 529	-222 267	75,57%
Total PSOP + HPSOP	194 440 751	193 024 401	-1 416 350	99,27%

- **Rémunérations** : sous-consommation de -666 K€ et taux d'exécution de 99,29% dû, d'une part, au décalage de prise en charge en paie d'agents entrants en novembre et décembre 2024 et aux reports de recrutement sur 2025, et, d'autre part, à une estimation prudentielle au BR2 2024.
- **Accessoires** : sous-consommation de -9 K€ et taux d'exécution de 99,94 %.
- **HCV** : sous-consommation de - 12 K€ et taux d'exécution de 99,85%
- **Prestations** : surconsommation de 2 K€ et taux d'exécution de 100,29%
- **Charges** : sous-consommation de -510 K€ et taux d'exécution de 99,34 %. Cette sous-consommation est directement corrélée à la sous-exécution du postes Rémunérations.
- **HPSOP** : sous-consommation de -223 K€ et taux d'exécution de 75,57%. Celle-ci est essentiellement due au décalage en 2025 de paiement des frais de visites médicales-médecine préventive et de régularisation de cotisations.

Tableau 7 : Comparaison entre l'exécution 2024 et l'exécution 2023

	Exécution 2023	Exécution 2024	Variation	% variation
Rémunérations	90 425 424	92 994 914	2 569 490	2,84%
Accessoires	13 476 183	14 103 176	626 993	4,65%
Heures Complémentaires	7 342 908	7 916 370	573 462	7,81%
Prestations	517 927	664 393	146 466	28,28%
Charges	74 788 017	76 658 018	1 870 001	2,50%
Total PSOP	186 550 459	192 336 871	5 786 413	3,10%
HPSOP	426 653	687 529	260 876	61,14%
Total PSOP + HPSOP	186 977 112	193 024 401	6 047 289	3,23%

L'exécuté décaissé 2024 passe de 186 977 K€ en 2023 à 193 024 K€ (+6 047 K€, +3,23 %) portée par les évolutions suivantes des masses PSOP, toutes prises en compte au BR2 :

- **Rémunérations** : progression de 2 569 490 € soit 2,84%. Cette hausse est imputable, d'une part, aux mesures GUERINI pour 1 996 K€ bruts (notamment hausse point

d'indice de 1,5 % au 01/07/2023 soit 1 310 K€, revalorisation des grilles C et B pour 21 K€ et dispositif + 5 points d'indice (mesure effective au 01/01/24) pour 665 K€, et, d'autre part, à la hausse des effectifs (+ 44 ETPT sur 2024).

- **Accessoires** : progression de 627 K€ brut, soit 4,65% due essentiellement aux variations suivantes : LPR pour +701 K€ (RIPEC et indemnitaire HU) , LDG (+782 K€), indemnité 2 SMIC (+158 K€), revalorisation de la PES (+135 K€), abrogation de la GIPA (-434 K€, montant 2023), et de la mesure ponctuelle 2023 prime pouvoir d'achat (-686 K€).
- **Heures complémentaires** : augmentation de 573 K€ (+ 7,81 %) due, en partie, à la hausse du point d'indice de 1,5% pour 116 K€ et au retard de paiement constaté fin 2023.
- **Prestations** : hausse de 146 K€ soit 28,28% liée principalement à l'augmentation du nombre d'agents indemnisés en congé longue durée (+109 K€), aux nouvelles modalités de remboursement du transport domicile travail (Mesure GUERINI : participation de l'employeur à hauteur de 75% contre 50% précédemment : +23 K€) pour ainsi qu'à une évolution du forfait mobilités douces (+28 K€).
- **Charges** : hausse de 1 970 K€, soit + 2,5 %, directement corrélée à la hausse des postes rémunérations et accessoires et, également, à la hausse de la cotisation patronale transport à hauteur de 188 k€.
- **HPSOP** : augmentation de 261 K€ (+61,14 %)

Tableau 8 : consommation d'emploi

La consommation d'emplois en 2024 est de 2 461,69 ETPT contre 2 417,95 en 2023 soit une progression de 43,74 ETPT (+1,81%) répartie de la façon suivante :

Emplois			Plafond Etat ETPT			Hors SCSP EPT			Global ETPT		
Catégories	Nature		CF 2024	CF 2023	Δ CF 2023	CF 2024	CF 2023	Δ CF 2023	CF 2024	CF 2023	Δ CF 2023
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	985,66	993,89	-8,23				985,66	993,89	-8,23
		CDI (PCT)	15,75	12,02	3,73			0	15,75	12,02	3,73
	Non permanents	CDD	244,16	225,99	18,17	103,82	101,29	2,53	347,98	327,28	20,70
		S/total EEC	1 245,57	1 231,90	13,67	103,82	101,29	2,53	1 349,39	1 333,19	16,20
BIATSS	Permanents	Titulaires	607,39	626,43	-19,04				607,39	626,43	-19,04
		CDI	145,21	126,93	18,28	14,84	13,52	1,32	160,05	140,45	19,60
	Non permanents	CDD	205,45	185,78	19,67	37,04	44,23	-7,19	242,49	230,01	12,48
		Cont projets transverses	0,83	4,43	-3,60	32,52	14,93	17,59	33,35	19,36	13,99
		Cont projets recherche				49,19	51,84	-2,65	49,19	51,84	-2,65
		Apprentis	8,58	9,75	-1,17	11,25	6,92	4,33	19,83	16,67	3,16
S/total BIATSS	967,46	953,32	14,14	144,84	131,44	13,4	1 112,30	1 084,76	27,54		
Totaux			2 213,03	2 185,22	27,81	248,66	232,73	15,93	2 461,69	2 417,95	43,74
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			2281	2279	2	Plafond global des emplois voté en CA			2462	2418	44

Sur plafond Etat, les ETPT sont en hausse de 27,81 ETPT :

Diminution de la population titulaire : -27,27

Hausse de la population contractuelle : +55,08

CPJ +2,5, Doctorants +3,06, Post-doctorants +1,6

ATER +3,66, PCT + 9,91, AHU +1,42

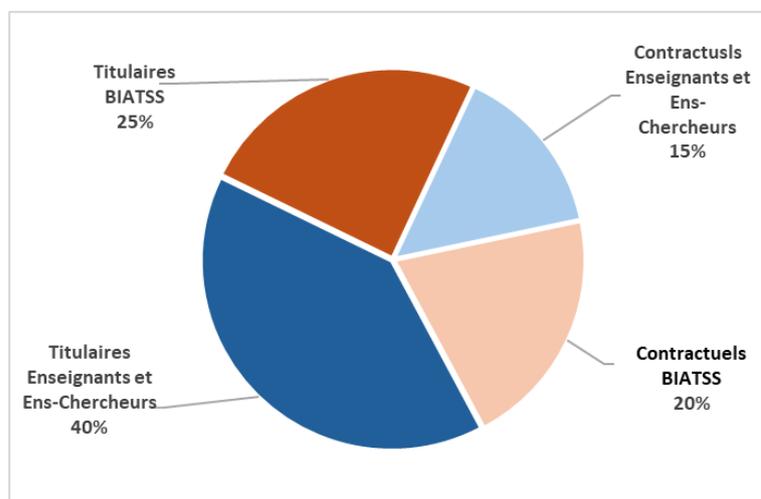
Sur plafond Ressources Propres, les ETPT effectifs sont en hausse de 15,93 ETPT, portés principalement par les projets transverses (France 2030, alliance INVEST... : +17,59).

Tableau 9 : Evolution des ETPT depuis 2018

ETPT par statut et par catégorie	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Titulaires Enseignants et Ens-Chercheurs	1 021	1 015	1 016	1 014	1 009	994	986
Titulaires BIATSS	630	638	642	651	639	626	607
Sous-total Titulaires	1 650	1 653	1 658	1 665	1 648	1 620	1 593
Contractuels Enseignants et Ens-Chercheurs	292	317	335	336	332	339	364
Contractuels BIATSS	336	355	357	360	395	458	506
Sous-total Contractuels	628	672	692	696	727	797	869
TOTAL	2 278	2 325	2 350	2 361	2 375	2 418	2 462

Depuis 2018, le nombre d'ETPT a progressé de 184 unités. La population titulaire a diminué de 57 ETPT tandis que la population contractuelle a évolué de 242 ETPT. La population contractuelle représente plus d'un tiers (35,30%) de la population de l'établissement.

En 2024, la répartition par statut et par catégorie est la suivante :



La population « enseignants-(chercheurs) » représente 54,8% des ETPT tandis que celle des BIATSS en représente 45,80%. Cette proportion était stable de 2018 à 2021. Depuis 2022, la part des « enseignants-(chercheurs) » est en légère baisse de 2,80%.

Au sein de la population BIATSS, 45,4% sont contractuels (contre 34,80% en 2018) soit +170 ETPT. Cette hausse s'explique en partie par la montée en charge des projets transverses (France 2030, alliance INVEST...) avec un passage de 19,36 ETPT en 2023 à 33,35 ETPT en 2024 (+13,99 ETPT au cumul des plafonds 1 et 2).

1.2.2 Autorisations d'engagement et crédits de paiement de fonctionnement

L'enveloppe de fonctionnement s'établit à 31 494 K€ en AE et 29 889 K€ en CP, pour des taux de réalisation respectifs de 88,81% et 99,03%. La consommation de crédits de fonctionnement est en diminution de 801,5 K€ (-2,61%) par rapport à 2023.

Les dépenses de fonctionnement non consommées s'élèvent à 4 M€ en AE (-11,19%) et de 0,3 M€ (-0,97%) en CP par rapport aux prévisions du BR2.

Près de 30% des AE non consommées (4 M€) sont des AE fléchées (1,2 K€) alors que ces dernières représentent seulement 18% des AE de fonctionnement ouvertes en 2024. Ces AE fléchées concernent majoritairement les PIA transverses et les projets recherche de type PIA, ANR, AAP. On peut constater une sous exécution récurrente à chaque compte financier.

D'après les destinations de dépense, la sous-exécution se décline de la façon suivante :

- Formation initiale et continue : -3,6 M€ en AE (-39,18%) et -3,3 M€ en CP (-39,42%)
- Recherche (hors part du D115) : -1,6 M€ en AE (-26,96%) et -1,4 M€ en CP (-25,49%)
- Etudiants : -0,2 M€ en AE (-15,09%) et -0,193 M€ en CP (-12,45%)

A l'inverse, on constate une sur-exécution pour la mission suivante :

- Pilotage et support : +1,4 M€ en AE (+7,45%) et 4,6 M€ en CP (+31,46%)

Si on analyse plus en détail la sous-exécution de ces autorisations d'engagement de fonctionnement, on constate qu'elle est liée à l'activité de :

- De la **recherche** pour 1,1 M€ soit 22,3% des AE ouvertes (5,1 M€ ouverts pour 4 M€ d'engagés). Malgré le travail réalisé au titre du BR2 pour réduire les ouvertures et prévoir leurs reprogrammations sur l'exercice suivant.

La recherche connaît encore une sous-exécution due à une multitude de lignes budgétaires dont on peut synthétiser la majorité par domaines fonctionnels (DF) pour la partie ressources globalisées/fléchées (hors SCSP) :

○ D106 / Recherche en Science de la vie, biotechnologie et santé :	145 K€
○ D107 / Recherche en Maths et STIC :	83 K€
○ D108 / Recherche en physique, chimie et SPI :	151 K€
○ D110 / Recherche Agro-Sciences :	116 K€
○ D111 / Recherche en sciences de l'homme et de la société :	112 K€
○ D112 / Recherche interdisciplinaire et transversale :	4 K€
○ D115 / Pilotage Recherche et Valorisation :	3 K€

Tous domaines fonctionnels confondus, l'enveloppe réservée aux éventuels nouveaux projets n'a pas été utilisée pour un montant de 289 K€.

Concernant les crédits SCSP (LPR/dotations MCF incluses) voici les sous-exécutions par DF :

○ D106 / Recherche en Science de la vie, biotechnologie et santé :	26 K€
○ D107 / Recherche en Maths et STIC :	26,6 K€
○ D108 / Recherche en physique, chimie et SPI :	17,7 K€
○ D110 / Recherche Agro-Sciences :	5,5 K€
○ D111 / Recherche en sciences de l'homme et de la société :	59,5 K€
○ D112 / Recherche interdisciplinaire et transversale /solde SCSP :	54 K€
○ D115 / Pilotage Recherche et Valorisation :	1,5 K€

- 
- De la Direction **du Patrimoine Immobilier (DPI)** pour près de 0,8 M€ soit 6,7% des AE ouvertes. En effet des coûts ont été surestimés concernant l'énergie et les fluides pour -280 K€ (dont électricité -245 K€, chauffage -23,3 K€ et eau -7 K€). Cette surestimation par rapport aux besoins réels se retrouve également sur l'enveloppe « logistique » pour -365 K€ (coûts d'entretien ménagé -148 K€, gardiennage -99 K€, contrats d'espaces verts -73 K€, flotte automobile -25 K€ et déménagements -19 K€) ou bien encore sur l'enveloppe « fonctionnement général » pour -43 K€ dont -30 K€ sur les contrats de maintenance.
 - Des **composantes** pour près de 489 K€ soit 6% dont notamment l'UFR de Médecine pour 203 K€ (7,8%) avec 52 K€ sur des opérations fléchées et 151 K€ en fonctionnement globalisé, qui a été impacté par les nombreux changements au cours de l'année écoulée avec notamment l'arrivée d'une nouvelle direction et la restructuration du service financier. Parmi cette sous-exécution, on trouve également des prévisions de dépenses liées à des conventions pluriannuelles pour 18K€ qui sont reportées en 2025.
 - La **Direction des Relations internationales** pour 220 K€ (30,6%) dont 175 K€ en AE fléchées et affectées à des subventions pluriannuelles qui concernent principalement la mobilité des étudiants et des personnels pour 141 K€.
 - La **Direction du Numérique** pour 186 K€ qui représente 8,4% des AE prévues. En effet, le budget a été exécuté à 91,60%. Une partie de cette sous-exécution s'explique par 73 K€ qui étaient prévus pour un nouveau marché de service pour le RSSI mais qui a été notifié en fin d'année ce qui n'a pas permis de tout engager en 2024. On note également 25 K€ pour la maintenance du service réseau RT, 20 K€ prévus pour les applications du Cloud non engagés, 12 K€ pour une enveloppe non affectée pour des dépenses de fonctionnement général ou bien encore 11 K€ prévus pour des missions du service RT. Le reste se répartissant sur les nombreuses lignes prévues pour les dépenses liées aux différentes missions de la Direction.
 - Les **Services centraux** pour 450 K€ (15,5%) dont l'enveloppe de fonctionnement général pour 374 K€.
 - Et de l'ensemble des **autres centres financiers** pour 536 K€ (13,9%) avec la DFPA pour 96 K€, la Maison des Langues pour 88 K€ ou bien encore l'Institut Georges Chappaz pour 43 K€. Si l'on prend l'exemple de l'IGC, une partie de cette sous-exécution est liée à des conventions pour 10 K€, à des diplômes non ouverts pour 10 K€ tel que le DU Management de l'œnotourisme ou bien encore à des dépenses prévues mais non réalisées pour les 20 K€ restants.

La sous-exécution des crédits de paiement de fonctionnement s'élève à 292 K€, représentant 1% du budget total de ce qui avait été prévu. La réduction qui avait été faite au BR2 afin d'être le plus sincère a permis de s'approcher de cette réalité.

1.2.3 Autorisations d'engagement et crédits de paiement d'investissement

L'enveloppe d'investissement s'établit à 22 555 K€ en AE et 21 912 K€ en CP, pour des taux de réalisation respectifs de 91,05 % (soit -2,2 M€) et 100 % (vs 86,46% et 91,00% en 2023). La consommation des CP d'investissement est en diminution de 3,3 M€ (-13,20%) par rapport à 2023.

D'après les destinations, la sous-exécution se décline de la façon suivante :

- Recherche : -1,3 M€ en AE (-10,5%) et +179 K€ en CP (+3,17%)
- Pilotage et support : -736 K€ en AE (-10,25%) et -634 K€ en CP (-5,07%)
- Etudiants : -222 K€ en AE (-40,85%) et +10 K€ en CP (+1,60%)

A l'inverse, on constate une sur-exécution concernant la formation initiale et continue avec +64 K€ en AE (+1,51%) et +445 K€ en CP (+13,97%).

Si on analyse plus en détail la sous-exécution de ces AE d'investissement, on constate qu'elle est liée à l'activité de :

- La **recherche** pour 1,3 M€ (12,8 M€ ouverts pour 11,5 M€ d'engagés). Cette sous exécution s'explique notamment :
 - o D106 / Recherche en Science de la vie, biotechnologie et santé : 190 K€
Deux opérations n'ont pu être réalisées sur 2024 (CPER I2GE pour 80 K€ et CPER PHENOMIN-EST 98 K€).
 - o D107 / Recherche en Maths et STIC : 78 K€
Sous-exécution majoritaire sur l'ANR POSTURE de 63 K€.
 - o D108 / Recherche en physique, chimie et SPI : 158 K€
L'intégralité des prévisions du CPER MAT-GE n'a pas été engagée pour 116 K€ ainsi que 25,5 K€ de la dotation spécifique AEROLAB (compensation annulation chambre climatique).
 - o D110 / Recherche Agro-Sciences : 5 K€
 - o D111 / Recherche en sciences de l'homme et de la société : 17 K€
La non-réalisation du PIA PLASTICS pour 10 K€ explique majoritairement cette sous exécution.
 - o D115 / Pilotage Recherche et Valorisation : 279 K€
Deux dotations sont concernées, s'agissant de crédits SCSP, une dotation spécifique pour la plateforme PICT pour 92 K€ et une ouverture supérieure de 187 K€ à la part d'autofinancement initialement prévue de 1 M€ pour le CPER GENI/Calculateur.
 - o Au titre des prévisions pour de nouveaux projets et/ou dotations : 627 K€
125 K€ de crédits SCSP non attribués faute de conventionnement avec le FEDER ou l'Etat pour la finalisation des plans de financement (les dotations étaient bien inscrites au BI 2024 dans le cadre du CPER 2022-2027).
Tous domaines fonctionnels confondus, l'enveloppe réservée aux éventuels nouveaux projets n'a pas été utilisée pour un montant de 502 K€.
- La **DPI** pour 458 K€ soit 13,4% des AE ouvertes.
Les AE d'investissement fléchées non-exécutées s'élèvent à 108 K€ et sont liées aux opérations de Plan de relance pour les IUT pour 70 K€ reportées sur 2025 et à la construction de la Maison des Sciences pour 38 K€. Quant aux AE globalisées qui s'élèvent à 351 K€, elles sont liées à des reports d'investissement sur 2025 tels que le mobilier du pôle agro (105 K€) ainsi qu'une partie de travaux de sécurité (46 K€), les finitions de l'extension du campus santé (47 K€) ou bien encore la finalisation de la

rénovation des amphithéâtres 1 et 2 de l'IUT RCC (17 K€). Les montants restants sont, quant à eux, liés aux ajustements par suite des engagements passés.

- **Les projets transverses** pour 106 K€ soit 6,4% des AE ouvertes. Ces AE sont liées au PIA BIOECO ACADEMY dont une petite partie sera réouverte en 2025.
- **La Direction du Numérique** pour 101 K€ soit 4,5% des AE ouvertes. Une partie de ces AE est liée aux efforts pour trouver des solutions moins coûteuses. Ainsi il reste 11 K€ sur le projet d'équipement audiovisuel d'odontologie et 33 K€ d'achats prévus avec le marché national qui sont reportés à 2025 en espérant une meilleure tarification suite aux augmentations de 2024. Le budget restant étant lié aux différents ajustements entre les engagements passés et les prévisions de dépenses.
- **Les composantes** pour 156 K€ soit 3,8% avec notamment les UFR de Droit 45 K€, de Médecine pour 45 K€ et de Sciences pour 11 K€.
- **Les autres centres financiers** pour 39 K€ soit 19,3%

Concernant les CP d'investissement, leur sous-exécution s'élève à 581 €. Si cette sous-exécution peut surprendre, elle s'explique par la diminution significative appliquée au BR2 (-5,7 M€ en CP) afin d'être au plus proche de la réalité dans le cadre de la politique de renforcement de la sincérité budgétaire.

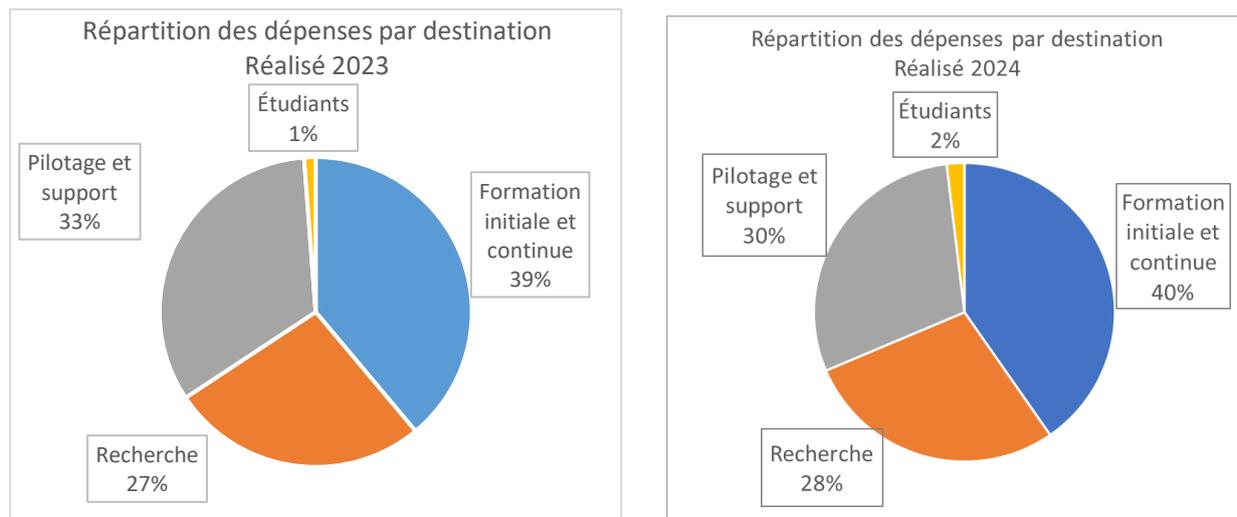
En conclusion, en comparaison du compte financier 2023, on constate en 2024 une augmentation de la masse salariale (+6,2 M€ en AE et +6 M€ en CP) et une baisse des dépenses de fonctionnement et d'investissement (-1,4 M€ en AE et -4,1 M€ en CP).

Tableau 10 : Répartition des dépenses par masse et par mission

	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
Formation initiale et continue	90 258 867	90 143 530	5 565 321	5 018 541	4 328 382	3 627 330	100 152 569,28	98 789 401,92
Recherche	59 135 510	59 135 510	4 232 933	4 229 465	11 461 126	5 817 185	74 829 568,92	69 182 160,21
Pilotage et support	41 051 033	41 071 595	20 382 878	19 280 959	6 444 498	11 852 460	67 878 408,25	72 205 013,99
Étudiants	2 673 766	2 673 766	1 312 726	1 360 263	321 047	614 951	4 307 538,29	4 648 979,34
Total	193 119 175	193 024 401	31 493 858	29 889 228	22 555 052	21 911 927	247 168 085	244 825 555

Les dépenses de personnel, fonctionnement et investissement, qui ont été commentées précédemment, ont chacune une affectation par destination avec une répartition entre formation, recherche, pilotage et étudiants selon les dépenses de l'établissement.

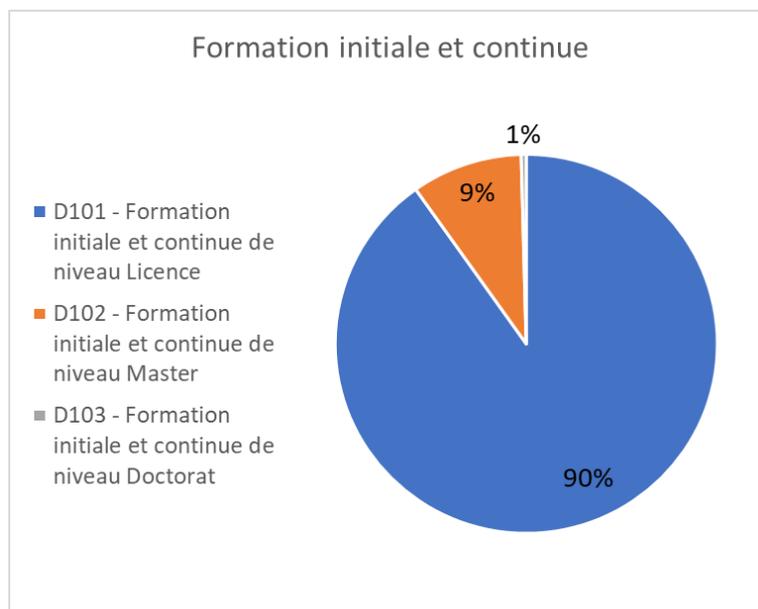
Graphique 3 : Répartition des dépenses par missions en réalisé (CP) 2023 et 2024



Les dépenses par missions sont, dans l'ensemble, stables par rapport au dernier compte financier. La plus grande variation étant au niveau de la mission « pilotage et support » dont la part baisse de 3% alors que les autres augmentent : formation initiale et continue +1%, recherche +1% et étudiants +1%.

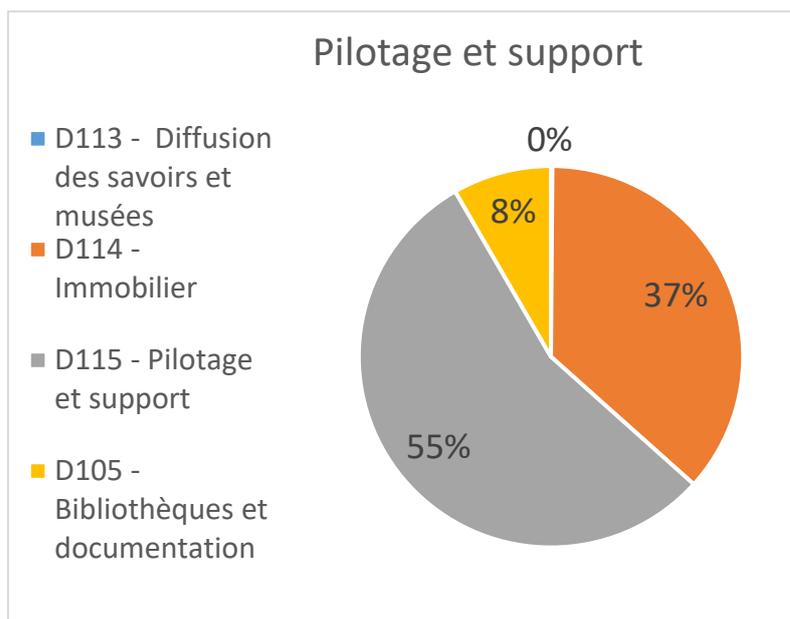
Graphiques 4 : Représentation des dépenses de missions par destinations

Le budget alloué à la formation représente 100 153K€ en AE et 98 789K€ en CP contre respectivement 117 662 K€ et 115 714 K€ au BR2 2024.

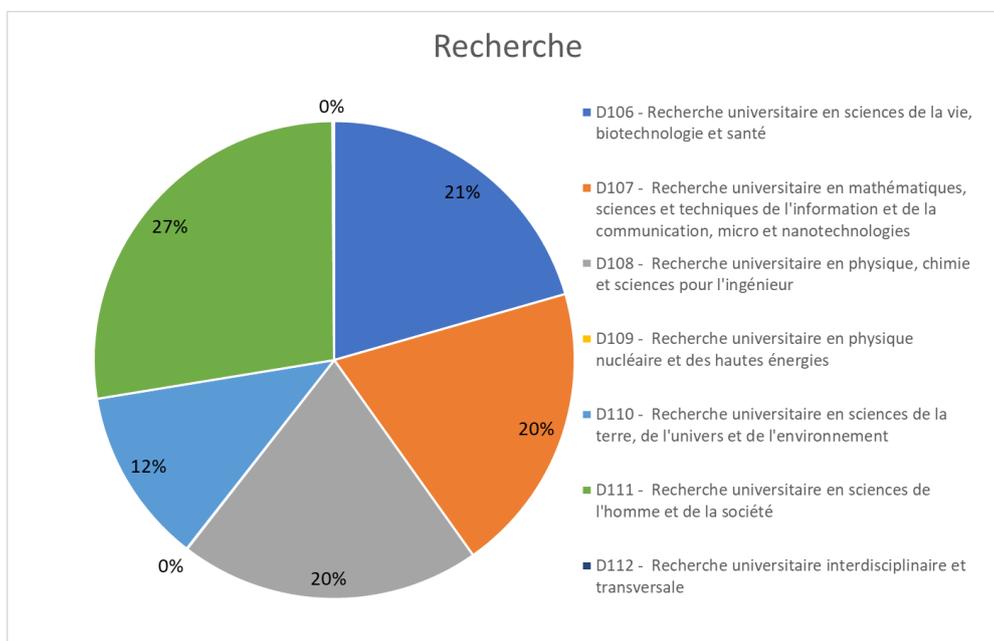




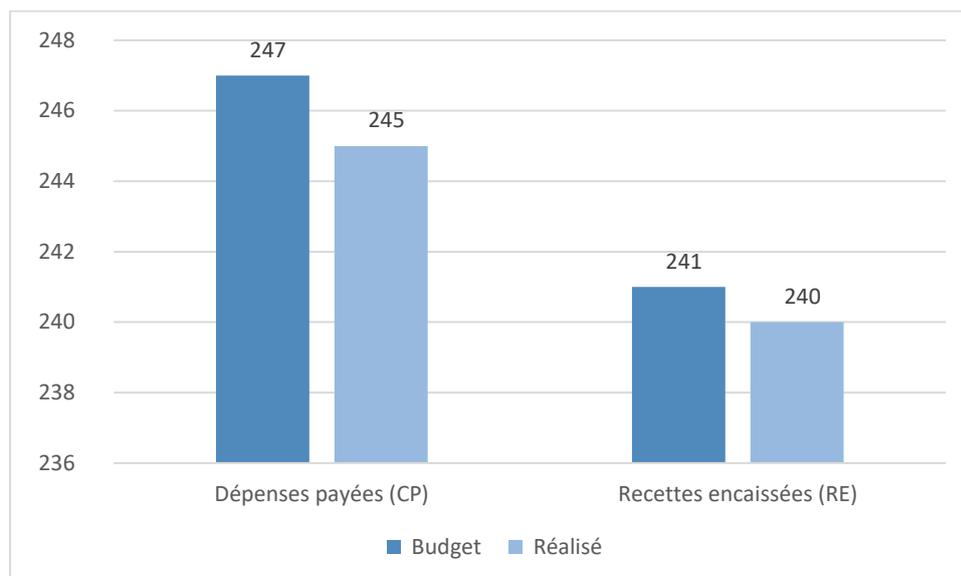
L'enveloppe de pilotage de l'université s'élève à 67 878 K€ en AE et 72 205 K€ en CP contre 54 784 K€ et 55 786 K€ au BR2 2024.



Le budget alloué à la recherche représente 74 830 K€ en AE et 69 182 K€ en CP contre 78 433 K€ et 71 168 K€ au BR2 2024.



Graphique 5 : Constitution du solde budgétaire de l'URCA en M€



En raison de recettes encaissées (240 387 K€) inférieures aux décaissements (244 826 K€), le solde budgétaire de l'établissement est déficitaire à -4 438 K€.

La prévision du solde budgétaire faite au BR2 (-5 192 K€) est très proche de celle constatée au compte financier du fait d'un taux d'exécution élevé en crédits de paiement (99,31%) et en encaissement des recettes (99,60%). L'amélioration de ce solde budgétaire est donc due à une sous-exécution des dépenses plus importante que le moindre recouvrement des recettes.

Par rapport à 2023 (-3 397 K€), le solde budgétaire de l'établissement se dégrade d'1 M€.

Ce solde contribue en partie à la part du financement sur fonds propres (prélèvement trésorerie) des opérations pluriannuelles ou bien à des opérations immobilières financées par autofinancement.

2.2 Opérations au nom et pour le compte de tiers

Les opérations pour le compte de tiers n'ont aucun impact budgétaire. Elles sont retracées uniquement en comptabilité générale et n'ont pas d'effet sur le résultat ni sur le fonds de roulement.

Tableau 12 : Tableau des opérations pour le compte de tiers

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Décaissements	Encaissements
Opération Ministère Mobilité Internationale	47310000	Recettes à transférer	707 109	685 469
TVA	44551000	TVA à décaisser	2 174 079	1 577 678
TOTAL			2 881 189	2 263 147



Les encaissements s'élèvent à 2 263 K€.

Les décaissements s'élèvent à 2 881 K€

Ces opérations pour compte de tiers présentent un impact négatif de -618 K€ sur la trésorerie, contre une prévision de +267 K€ en BR2, soit une variation de -885 K€, qui s'explique pour :

- -88 K€ par les opérations ministérielles de mobilité internationale.
- -796 K€ par les opérations de TVA. La TVA payée est supérieure à la TVA collectée, cela étant dû à des décalages entre les paiements et les encaissements.

2.3 Variation de la trésorerie

La variation de trésorerie et les écarts par rapport à la prévision résultent des éléments décrits précédemment et synthétisés dans le tableau ci-après.

Opérations de trésorerie (en €)	BR2 2024	Réalisé 2024	Ecart réalisé 2024 / BR2 2024
Solde budgétaire	- 5 192 125	- 4 438 426	753 699
Emprunts	- 200	1 000	1 200
Opérations pour compte de tiers	266 800	- 3 009 555	- 3 276 355
Variation de la trésorerie	- 4 925 525	- 7 446 981	- 2 521 456

La variation globale de la trésorerie s'élève ainsi à -7 447 K€, dans laquelle se distinguent :

- Un abondement de la trésorerie fléchée, pour un montant de 748 K€,
- Un prélèvement sur la trésorerie non fléchée, pour un montant de 8 195 K€.

Une dégradation de la situation prévisionnelle de trésorerie est donc constatée (-2,5 M€) par rapport au BR2 (-4,9 M€). Celle-ci provient d'une moindre sous-exécution des prévisions de décaissement que des prévisions d'encaissement. En effet, en BR2 il était prévu 243 757 K€ de recettes encaissées alors que nous constatons en compte financier 240 823 K€. Cet écart s'explique en majeure partie par la variation des autres encaissements d'opérations gérées en compte de tiers.

La réalisation des encaissements et des décaissements budgétaires s'approchant fortement de la prévision du BR (opérations fléchées et globalisées confondues).

3. SITUATION PATRIMONIALE

La situation patrimoniale permet d'avoir une vision plus complète de l'établissement, notamment en présentant les indicateurs suivants : résultat, capacité d'autofinancement (CAF) et le fonds de roulement (FDR).

Ces indicateurs financiers sont calculés conformément au principe de constatation des droits en comptabilité générale et présentent les conséquences sur la situation patrimoniale de l'établissement.

3.1 Résultat de l'exercice

Tableau 13 : Compte de résultat réalisé

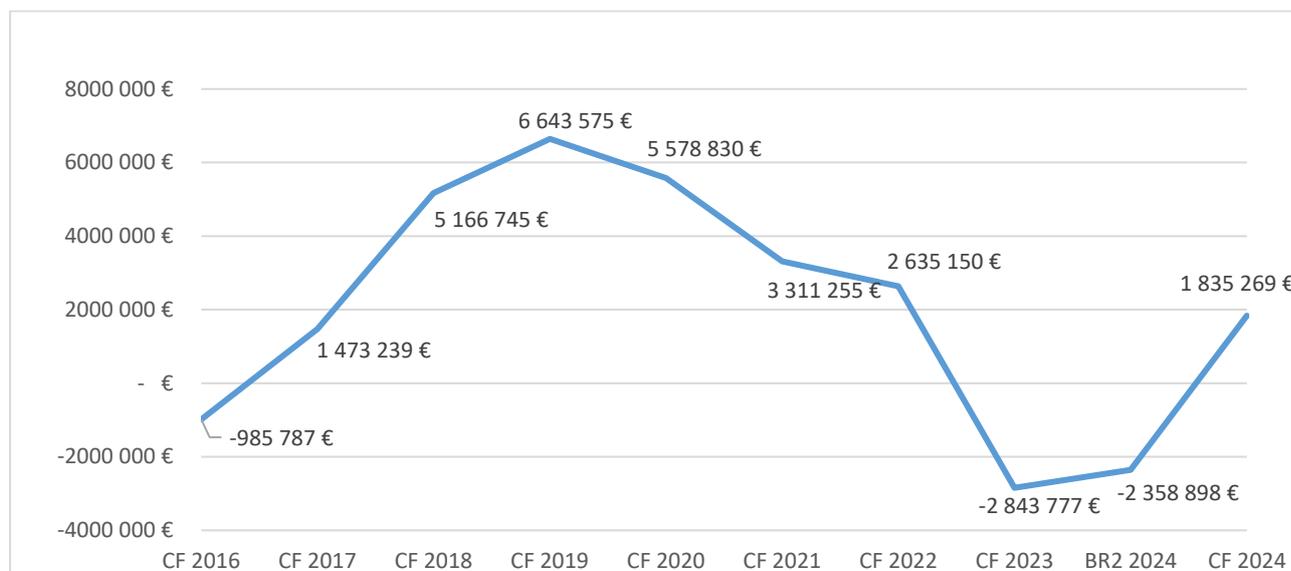
CHARGES	Réalisé 23	BR2 2024	Réalisé 2024	Écart réalisé 2024 / BR2 2024
Personnel	184 892 908	191 741 349	189 938 780	- 1 802 569
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	52 045 934	52 460 444	52 314 481	- 145 963
Fonctionnement autre que les charges de personnel	49 260 604	50 392 384	50 187 036	- 205 349
Intervention (le cas échéant)				-
TOTAL DES CHARGES (1)	234 153 512	242 133 733	240 125 816	- 2 007 917
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>			1 835 269	
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	234 153 512	242 133 733	241 961 085	- 172 648

PRODUITS	Réalisé 23	BR2 2024	Réalisé 2024	Écart réalisé 2024 / BR2 2024
Subventions de l'Etat	190 767 871	189 382 332	195 646 812	6 264 480
Fiscalité affectée	2 039 942	1 641 478	2 328 943	687 466
Autres subventions	9 712 249	12 814 397	9 951 297	- 2 863 100
Autres produits	28 789 673	35 936 628	34 034 033	- 1 902 596
TOTAL DES PRODUITS (2)	231 309 735	239 774 835	241 961 085	2 186 250
<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>	2 843 777	2 358 898		
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	234 153 512	242 133 733	241 961 085	- 172 648

Le compte de résultat prévisionnel est basé sur la comptabilité générale (produits/charges, ressources/emplois) et la comptabilité budgétaire (encaissements RE/décaissements CP).

Ce tableau synthétise les charges et produits de l'exercice. Il prend donc en compte l'ensemble des écritures d'inventaires : produits à recevoir, produits constatés d'avance, charge à payer, dotations aux amortissements et aux provisions, reprises des subventions, etc. Les principaux éléments sont commentés ci-après.

Graphique 6 : Evolution du résultat patrimonial



L'exercice 2024 présente un résultat bénéficiaire de 1 835 K€, en hausse de +4 679 K€ par rapport à 2023 et de +4 194 K€ par rapport au BR2.

Cette variation s'explique en partie par la hausse de la subvention pour charges de service public pour 894 K€. Cette recette complémentaire permettant de couvrir des dépenses initialement prévues sur fonds propres (prélèvement du fonds de roulement).

Par ailleurs, les écritures de fin d'année comprennent des mouvements très nombreux et divers (produits à recevoir, produits constatés d'avance, charges à payer, charges constatées d'avance, provisions, dotations aux amortissements, reprise des financements). La variation du résultat s'explique d'autre part, par le réajustement de ces mouvements comptables prévus en budget.

Ce résultat est calculé sur la base des produits (242M€) et des charges (240M€) comme évoqué supra. Ils sont présentés sous les graphiques ci-dessous.

3.1.1. Les produits et ressources

a) Les produits

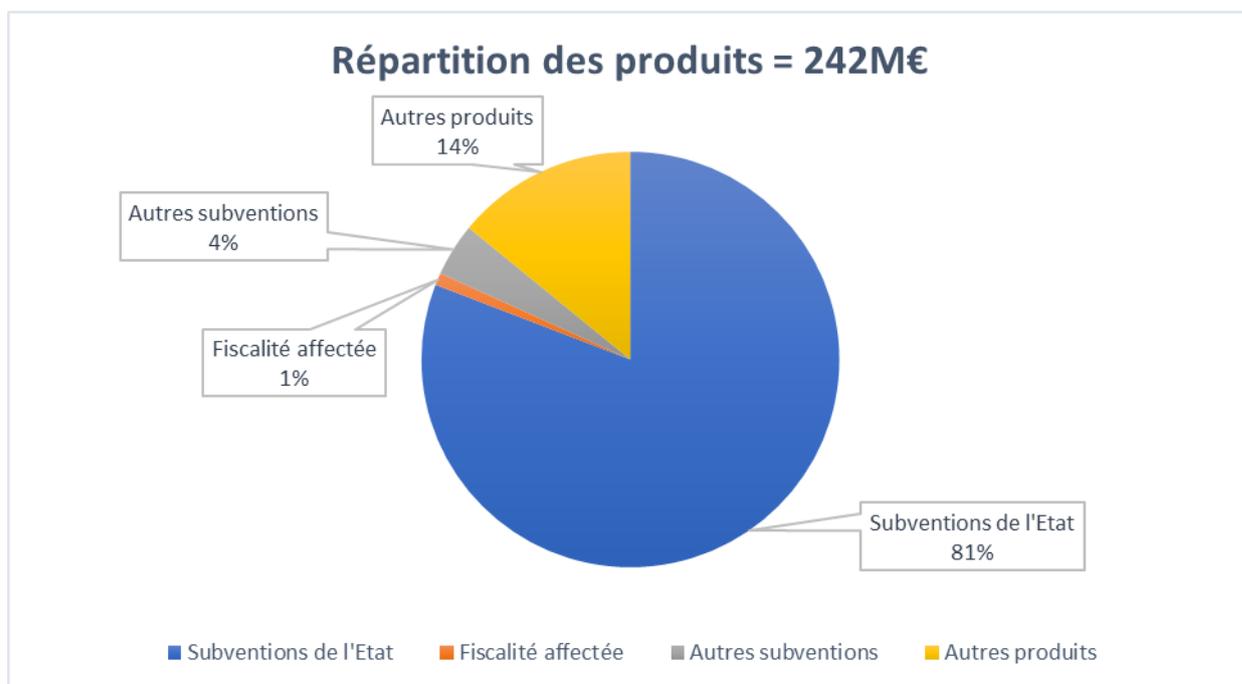
En 2024, le montant total des produits encaissables s'élève à 242 961 K€ réparti en 195 647 K€ de SCSP et 46 314 K€ de produits divers.

Tableau 14 : Répartition des produits encaissables en M€

PRODUITS	Réalisé 23	BR2 2024	Réalisé 2024	Écart réalisé 2024 / BR2 2024
Subventions de l'Etat	190 767 871	189 382 332	195 646 812	6 264 480
Fiscalité affectée	2 039 942	1 641 478	2 328 943	687 466
Autres subventions	9 712 249	12 814 397	9 951 297	- 2 863 100
Autres produits	28 789 673	35 936 628	34 034 033	- 1 902 596
TOTAL DES PRODUITS (2)	231 309 735	239 774 835	241 961 085	2 186 250
Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	2 843 777	2 358 898		
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	234 153 512	242 133 733	241 961 085	- 172 648

Le taux de réalisation des produits par rapport au BR2 est de 100,9%. Cette réalisation est à la fois due à un encaissement supérieur à nos prévisions de SCSP (+0,47%) et de fiscalité affectée (+41,9%) mais également à un taux de réalisation inférieure pour les autres subventions (-22,3%) et les autres produits (-5,3%).

Par rapport à l'ensemble des produits de l'année, ces derniers se répartissent de la façon suivante :



Parmi les produits de l'URCA en 2024 (242 M€), 81% d'entre eux concernent des subventions de l'Etat (dont SCSP), suivi des autres produits pour 14%, des autres subventions pour 4% et enfin de la fiscalité affectée pour 1%.

Les subventions de l'Etat sont comptabilisées pour un montant total de 195,65 M€ contre 189,38 M€ prévus au BR2. Ainsi, ce sont près de 5,4 M€ de produits hors SCSP qui n'ont pas été provisionnés. A cela s'ajoute, l'augmentation de la part SCSP pour 894 K€ (cf. partie 1.1.1).

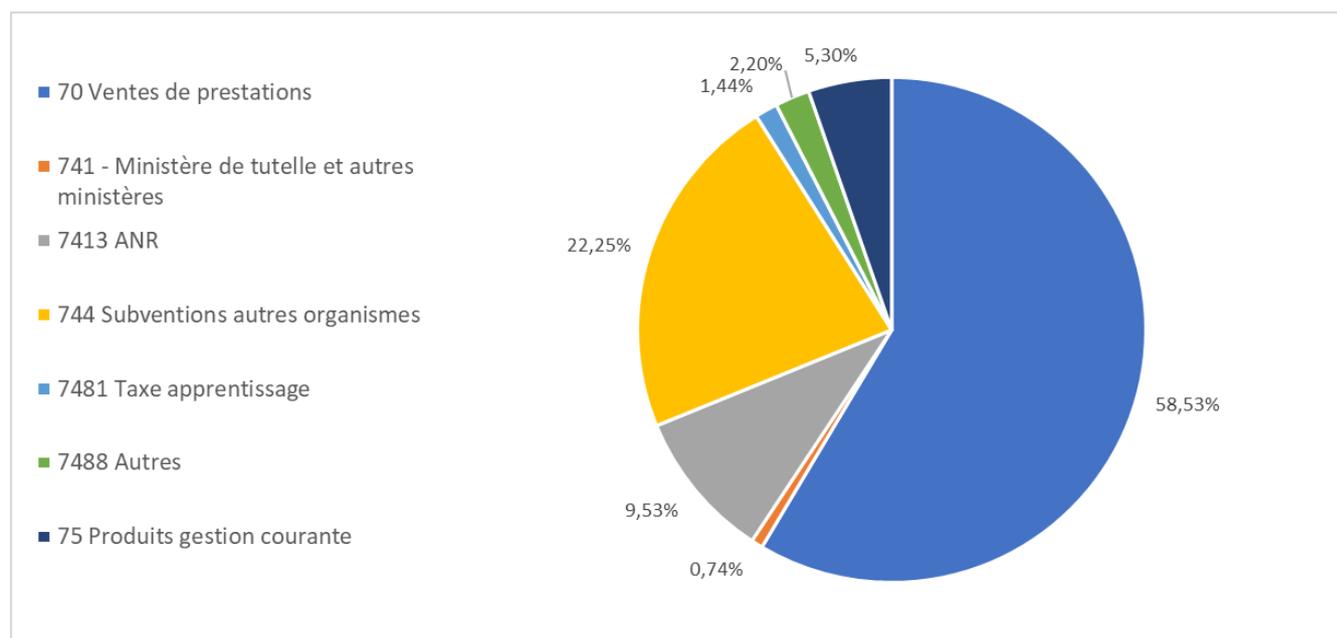
Si l'on compare le compte financier 2024 à celui de 2023, on constate une augmentation des produits de 4,6% (+10,65 M€) avec une augmentation dans chaque catégorie de produits :

- Subventions de l'Etat pour +4,9 M€, soit +2,6%
- Fiscalité affectée pour +289 K€, soit +14,2%
- Autres subventions pour +239 K€, soit +2,5%
- Autres produits pour +5,24 M€, soit +18,2%

Les produits (hors subventions de l'Etat) augmentent de 5,77 M€ par rapport à 2023 (+14,2%).

Le taux de réalisation des produits (hors subventions de l'Etat) est de 91,91%, en hausse par rapport à 2023 (81,85%).

Graphique 7 : Répartition des produits encaissables



Les principaux produits concernent les ventes de prestations pour 58,53%, les subventions des autres organismes pour 22,25%, les subventions ANR pour 9,53% et des produits de gestion courante pour 5,30%. Ces principaux produits représentent 95,62% du total.

Les « **ventes de prestations** » s'élèvent à 23,8 M€ et se répartissent de la façon suivante :

- Les recettes de formation en apprentissage pour 13 134 K€ (55,14% du poste), en hausse de 4 250 K€ par rapport à 2023 ;
- Les droits de scolarité pour 3 823 K€ (16,05% du poste), en baisse de 507 K€ par rapport à 2023 ;

- 
- Les recettes de formation continue pour 2 907 K€ (12,33% du poste), en baisse de -1 040 K€ par rapport à 2023 déjà en baisse (-674 K€) vs 2022 ;
 - Les prestations de recherche et colloques pour 2 088 K€ (8,76% du poste), en baisse de -19 K€ par rapport à 2023 ;
 - La mise à disposition de personnel pour 956 K€ (4,01% du poste), en augmentation de +119K€ par rapport à 2023.

Les **subventions des autres organismes** constituent le deuxième poste de produits pour 9 056 K€, soit 22,25%. La ventilation des subventions par financeur varie chaque année en fonction des projets soutenus. Pour 2024, le détail est le suivant :

- Région pour 2 097 K€ (23,15% du poste), en baisse de -207 K€ ;
- Communes et groupements de communes pour 1 469 K€ (18,44% du poste), en baisse de -25 K€ ;
- Union Européenne pour 1 534 K€ (16,94% du poste), en hausse de +347 K€ ;
- Autres entités publiques pour 3 955 K€ (43,68% du poste), en hausse de +836 K€.

Les **produits de gestion courante** recouvrent essentiellement la CVEC pour 2 159 K€.

b) Les ressources

Les ressources s'élèvent, en 2024, à 7 444 K€ soit une baisse de -6 139 K€ par rapport au BR2 et une hausse de -4 059 K€ par rapport au compte financier 2023.

Le **financement de l'actif par l'Etat** qui s'élève à 14 193 K€ (+12 813 K€ par rapport au BR2) contre 549K€ en 2023. Cette forte variation s'explique par une écriture corrective de 12 051 K€ permettant de reclasser des recettes inscrites en financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat, dans le financement de l'actif par l'État.

Parmi ces financements, on y trouve les plans de relance suivants :

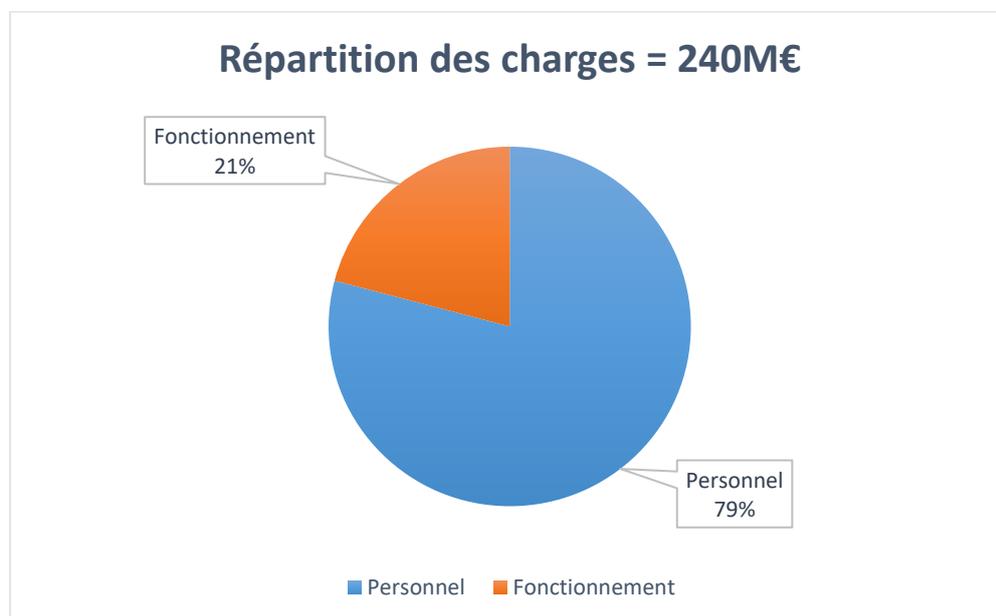
- La rénovation énergétique du bâtiment 7 MDH pour 6 852 K€
- La rénovation énergétique de l'IUT (solde intégré) pour 6 510K€

Cette variation impacte alors les **financements par des tiers autres que l'Etat**, dont le réalisé 2024 s'élève à -8 553 K€.

Les **autres ressources** s'élèvent, quant à elles, à 1,78 M€ avec une hausse de +1,4 M€ par rapport aux prévisions du BR2 mais en diminution de -614 K€ par rapport à 2023.

3.1.2. Les charges et emplois

Par rapport à l'ensemble des charges de l'année, ces dernières se répartissent de la façon suivante :

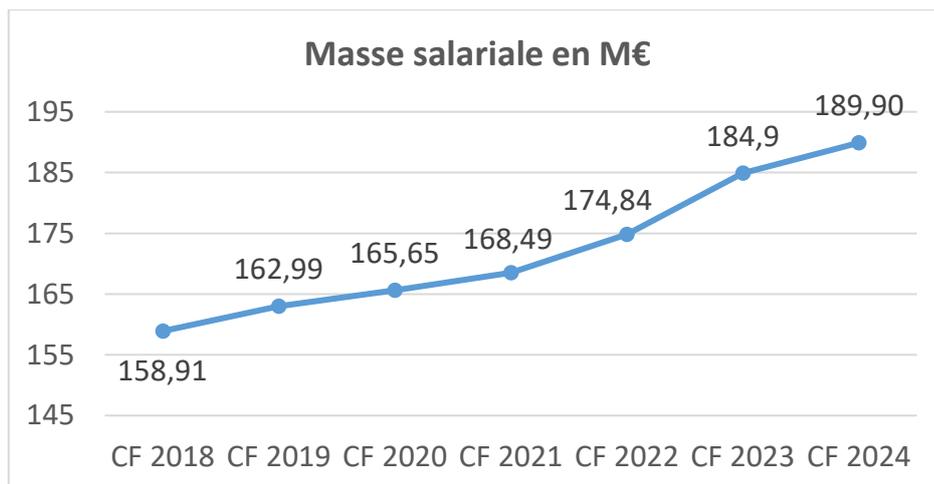


a) *Les charges (masse salariale)*

En 2024, la masse salariale globale de l'établissement après retraitement comptable (compte 633 à basculer en fonctionnement pour le bilan de l'exercice : - 2 390 K€ de frais liés au versement de transport, aux allocations logements et au forfait social) et avec la prise en compte des charges à payer, est de 189 939 K€. Cette masse salariale globale est composée de 189 947 K€ de masse salariale PSOP (hors retraitement compte 633), de 688 K€ de masse hors PSOP, d'une diminution des charges à payer de -588 K€ et de diverses régularisations pour -108 K€. En 2023, la masse salariale globale de l'établissement était de 184 893 K€. Son évolution est donc de +5 046 K€ (+2,73%).

La variation négative des charges à payer de -588 K€ est composée d'une diminution de -333 K€ des charges à payer sur les rémunérations (dont -235 K€ au niveau des heures complémentaires liés à l'accélération de la mise en paiement), d'une baisse de -200 K€ sur les congés non pris, d'une hausse de +21 K€ sur les droits d'indemnisation CET et d'une baisse de -57 K€ sur les dépenses « hors PSOP ».

Graphique 8 : Evolution de la masse salariale en M€



L'exercice 2024 est marqué par un impact significatif des mesures RH nationales successives insuffisamment compensé par la dotation SCSP :

Mesures RH obligatoires	Impact 2024			Compensation MESRI 2024	Reste à charge URCA 2024	
	plafond Etat	Plafond 2 à charge URCA	Tous plafonds		Plafond Etat	Tous plafonds
2022 : hausse point	5 418 416	417 251	5 835 667	4 730 973	687 443	1 104 694
2023 : hausse point	2 367 320	150 673	2 517 993			
2023 : revalo B&C	41 436		41 436	1 751 975	1 765 305	1 984 415
2024 : + 5 points	1 108 524	68 437	1 176 961			
2024 : Transport	19 485	3 439	22 924		19 485	22 924
2024 : CET	15 852		15 852		15 852	15 852
LPR : revalo doct 20-24	291 132		291 132	3 302	287 830	287 830
TOTAL PSOP + HPSOP	9 262 165	639 800	9 901 965	6 486 250	2 775 915	3 415 715

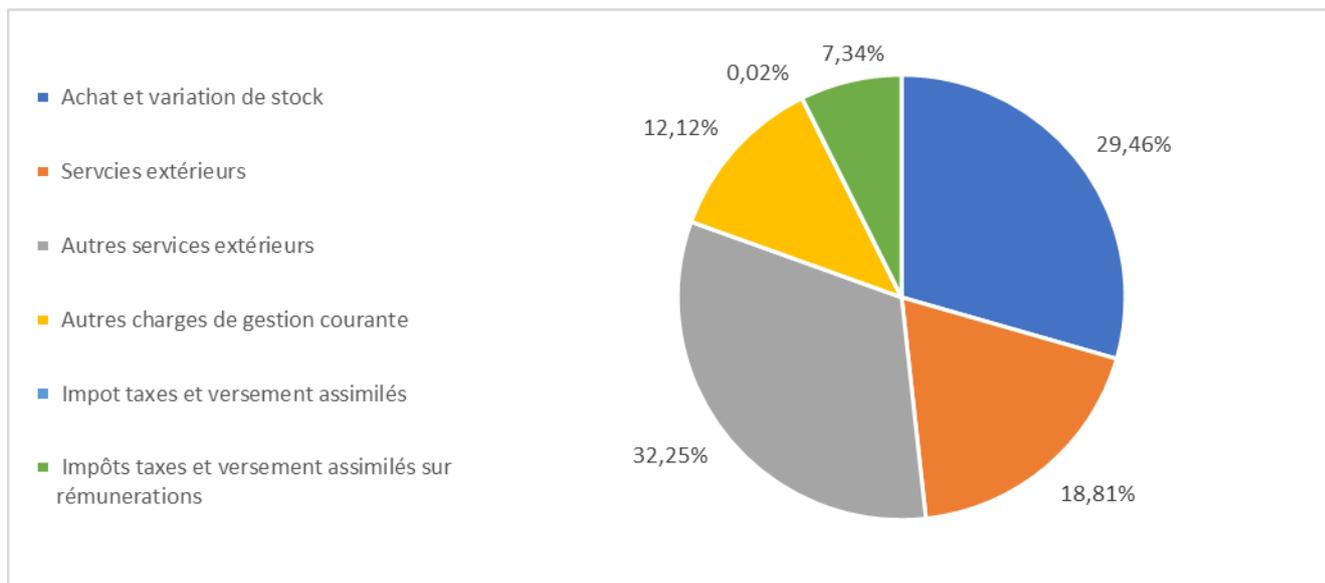
Ces surcoûts imposés avaient été budgétés et ont donc été assumés sur cet exercice. Néanmoins, ils pèsent sur le résultat et le fonds de roulement.

b) Les charges (fonctionnement)

En 2024, le montant total des charges décaissables de fonctionnement (écritures d'inventaire comprises) s'élève à 32,6 M€. Ces charges sont en diminution de 1,1 M€ par rapport à l'exercice 2023 (-3,5%).

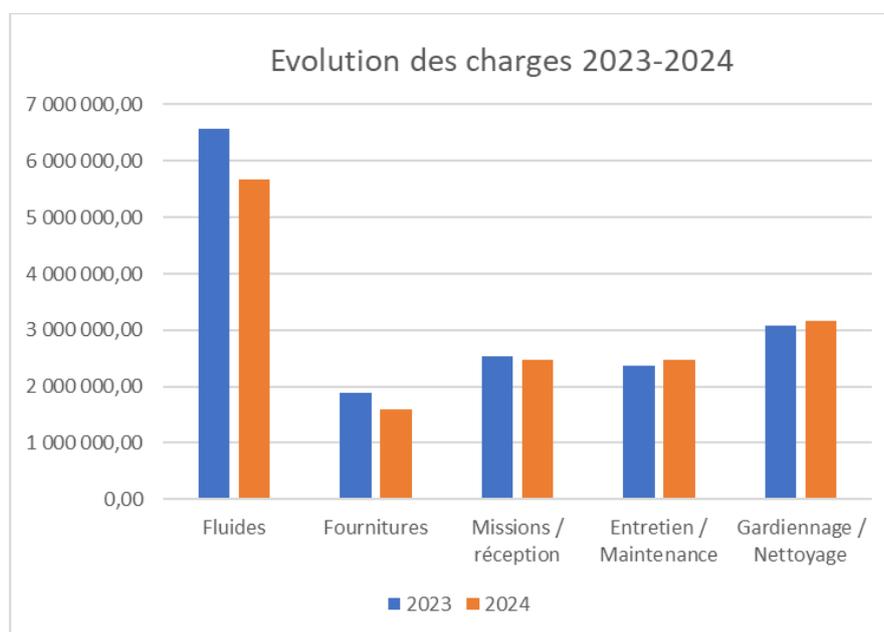


Graphique 9 : Répartition des charges décaissables de fonctionnement

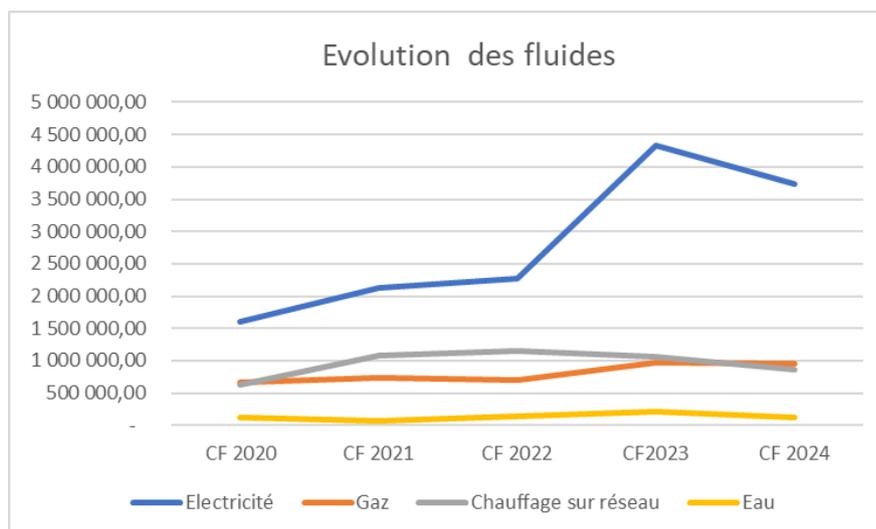


La répartition des charges 2024 reste constante en comparaison de 2023. On peut noter une légère diminution de la part du poste « Achat et variation de stock » qui représentait 32,57% des charges décaissables en 2023 (hors Fondation), et qui s'établit à 29,46% en 2024.

Graphique 10 : Répartition des charges décaissables



Dans cet histogramme, il apparaît des postes significatifs parmi les nombreuses charges de fonctionnement afin d'illustrer les écarts entre 2023 et 2024 que nous analysons plus en détail dans les paragraphes suivants.

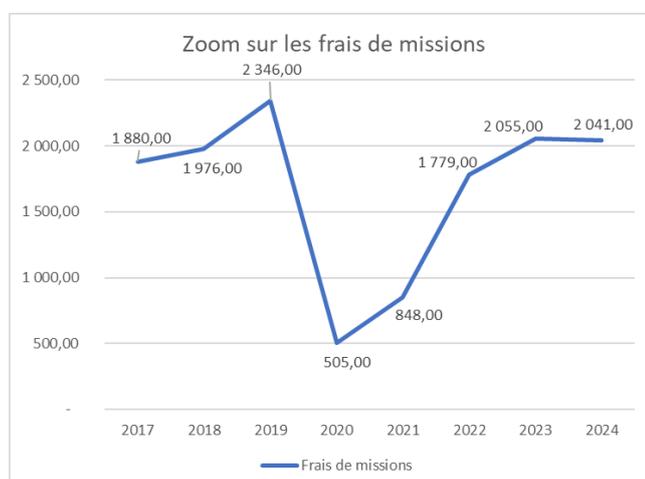


Les **achats et variation de stocks** enregistrent une baisse de -1,65 M€ par rapport à 2023 pour atteindre 9,6 M€. Cette évolution s'explique en quasi-totalité par la diminution des charges liées aux fluides (5,8 M€, en baisse de -0,9 M€ dont -588 K€ d'électricité et -199 K€ de chauffage sur réseau).

Concernant **les services extérieurs**, le compte financier 2024 atteint 6 129 K€ avec une hausse (+132 K€) plus modérée qu'en 2023 (+747 K€). Cette augmentation s'explique majoritairement, comme en 2023, par la hausse des dépenses d'entretiens, de réparations et de maintenance sur biens mobiliers et immobiliers : +101 K€ pour atteindre 2,5 M€. De même, les frais d'organisation de colloques, de séminaires et de conférences qui avaient bondi de 90 K€ en 2023 augmentent de nouveau de +48 K€ en 2024. En parallèle, on constate une diminution des charges locatives -27 K€, de la documentation technique et bibliothèques -32,5 K€ et de l'assurance transport -21,5 K€.

Les **autres services extérieurs** baissent de -337 K€ pour s'établir à 10,5 M€. Alors que certains postes augmentent comme les prestations externes de gardiennage pour +307 K€, une autre partie des postes diminuent. Ainsi, le divers diminue de -75 K€, la formation du personnel de l'établissement de -168 K€, le personnel mis à disposition de l'établissement -296 K€ ou bien les prestations extérieures de nettoyage -213 K€. Ce dernier poste qui atteint un montant total de 1,9 M€ apparaît être un des plus importants parmi ceux des autres services extérieurs avec les prestations extérieures de gardiennage pour 1,3 M€.

Graphiques 11 : Evolution des frais de missions en K€

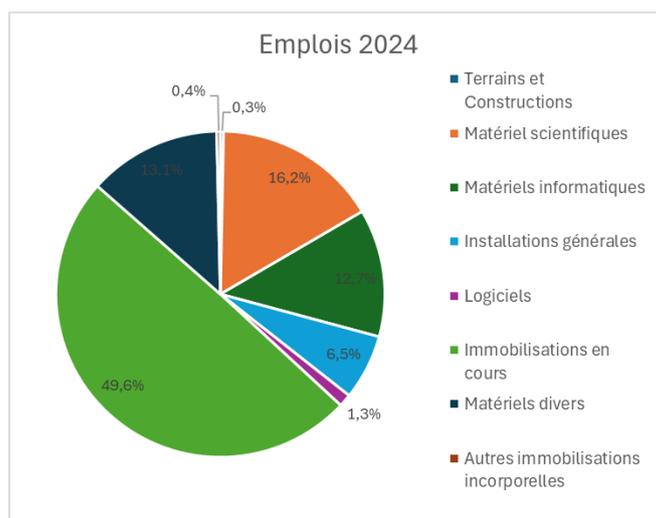


Les frais de mission cumulés atteignent un montant de 2 M€. Ce poste tend à se stabiliser par rapport à 2023 avec une légère baisse de -9 K€.

c) *Les emplois (investissement)*

Les emplois s'élèvent à 22 275 K€, en baisse de 4,5 M€ par rapport à 2023.

Graphique 12 : Répartition des emplois par nature



Par grande famille, les investissements 2024 ont ainsi porté sur :

○ Les immobilisations en cours :	11 048 K€
○ Les matériels scientifiques :	3 616 K€
○ Les matériels divers :	2 915 K€
○ Les matériels informatiques :	2 823 K€
○ Les installations générales :	1 444 K€
○ Les logiciels :	280 K€
○ Les autres immobilisations incorporelles :	81 K€
○ Les constructions et terrains :	69 K€

On y trouve, notamment :

- Des **immobilisations en cours** pour 11 048 K€ en hausse de 1 754 K€. Les opérations les plus significatives sont les suivantes :
 - La Maison des Sciences MDH pour 1 965 K€
 - Le raccordement de l'IUT RCC au chauffage biomasse MDH pour 1 074 K€
 - L'équipement des salles de simulation d'odontologie pour 571 K€
 - La rénovation des amphithéâtres A1 et A2 Bat C de l'IUT RCC pour 557 K€
- Du **matériel scientifique** pour 3 616 K€, qui se dénombre en une multitude d'opérations. Les emplois concernent majoritairement la recherche pour 2 294 K€ :
 - 715 K€ pour RURISI, qui concerne majoritairement le CPER MAT-GE (dont le moyen de chauffe et son box pour 193 K€, un appareil de mesure de diffusivité thermique pour 167 K€ et des appareils de mesure de conductivité thermique et de diffusivité thermique)

- 690 K€ pour RURGSMA, qui concerne majoritairement le pôle Aerolab (dont un analyseur multi gaz et des investissements concernant des chambres)
 - 329 K€ pour RPTCIMAGE, qui concerne le CPER COVD-SHS (dont un TF Tracking Mobile et multi modale pour 233 K€)
 - 198 K€ pour RURICMR, qui concerne le PIA PERP AMARETTO
 - 169 K€ pour F981ENSEIG avec l'enceinte climatique modubloc pour 108K€
- Des **investissements informatiques** pour 2 823 K€, en hausse de +68 K€ par rapport à 2023. Une grande partie de ces investissements concernent la Direction du Numérique pour 1 241 K€ et la recherche pour 846K€.

3.2 Capacité d'autofinancement

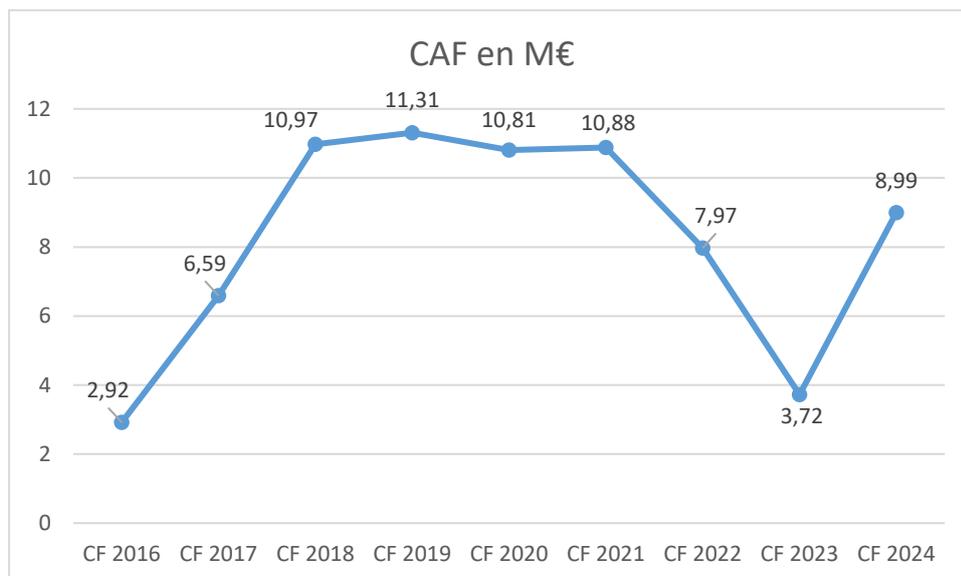
Tableau 15 : Détermination de la CAF

	Réalisé 23	BR2 2024	Réalisé 2024
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 2 843 777	- 2 358 898	1 835 269
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	15 513 624	13 284 533	17 599 171
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 220 247	2 287 943	2 287 943
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-		
- produits de cession d'éléments d'actifs	-		
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	6 730 845	6 435 841	8 160 799
= CAF ou IAF*	3 718 755	2 201 851	8 985 699

La capacité d'autofinancement correspond au flux de trésorerie disponible après paiement des charges mais avant la prise en compte des investissements et des variations du besoin en fonds de roulement. Elle permet de traduire la capacité de l'établissement à financer ses besoins en investissement, et se calcule à partir du résultat et des opérations non encaissables et non décaissables.

Sur l'exercice 2024, la CAF s'établit à 8 986 K€ alors que la prévision du BR2 était de 2 202 K€. Cette nette amélioration s'explique en majeure partie par la constatation d'un meilleur résultat par rapport au BR2 (+4 194 K€) mais aussi par la mise à jour des corrections d'écritures comptables prévues en BR2 (+2 590 K€). Cela s'explique par la mise à jour du BR2 sur les immobilisations existantes à novembre, excluant ainsi toutes les immobilisations achetées après cette date.

Graphique 13 : Evolution de la CAF en M€



Par rapport à l'exercice 2023, la CAF s'est vue nettement améliorée, cela s'expliquant principalement par l'amélioration du résultat entre ces deux exercices (+4 679 K€) et par l'évolution des écritures comptables (+588 K€).

3.3 Fonds de roulement et besoin en fonds de roulement

Tableau 16 : Situation patrimoniale 2024 en droits constatés et évolution du FDR

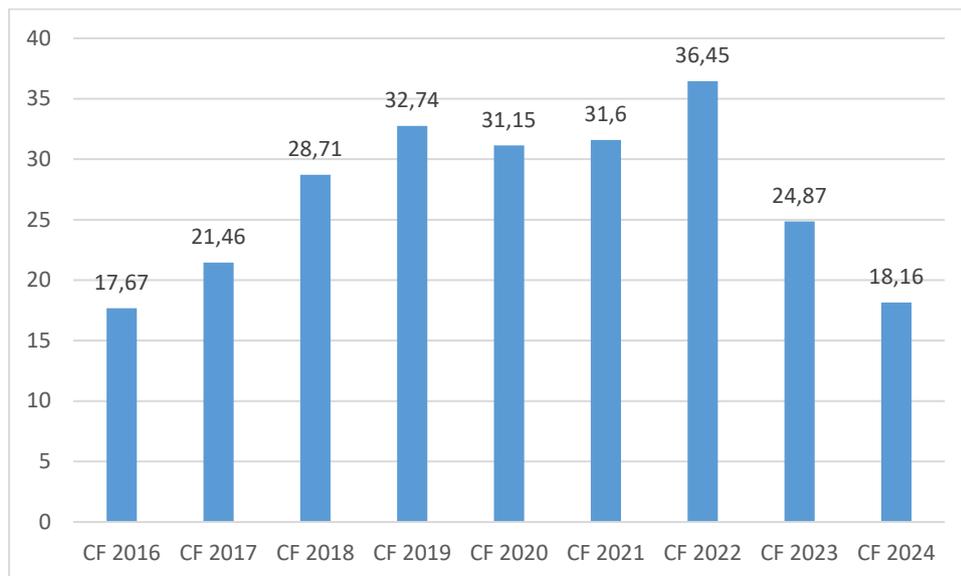
EMPLOIS	Réalisé 23	BR2 2024	Réalisé 2024	Écart réalisé 2024 / BR2 2024
Insuffisance d'autofinancement*	-			
Investissements	26 809 262	23 412 508	22 274 555	- 1 137 953
Remboursement des dettes financières	-			
TOTAL DES EMPLOIS (5)	26 809 262	23 412 508	22 274 555	- 1 137 953
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)				

RESSOURCES	Réalisé 23	BR2 2024	Réalisé 2024	Écart réalisé 2024 / BR2 2024
Capacité d'autofinancement*	3 718 755	2 201 851	8 985 699	6 783 848
Financement de l'actif par l'État	548 849	1 380 127	14 193 464	12 813 337
Financement par des tiers autres que l'État	8 555 861	11 821 768	8 533 411	- 20 355 179
Autres ressources	2 398 129	381 400	1 784 262	1 402 862
Augmentation des dettes financières	-		-	-
TOTAL DES RESSOURCES (6)	15 221 594	15 785 145	16 430 013	644 868
PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	11 587 668	7 627 363	5 844 542	- 1 782 821

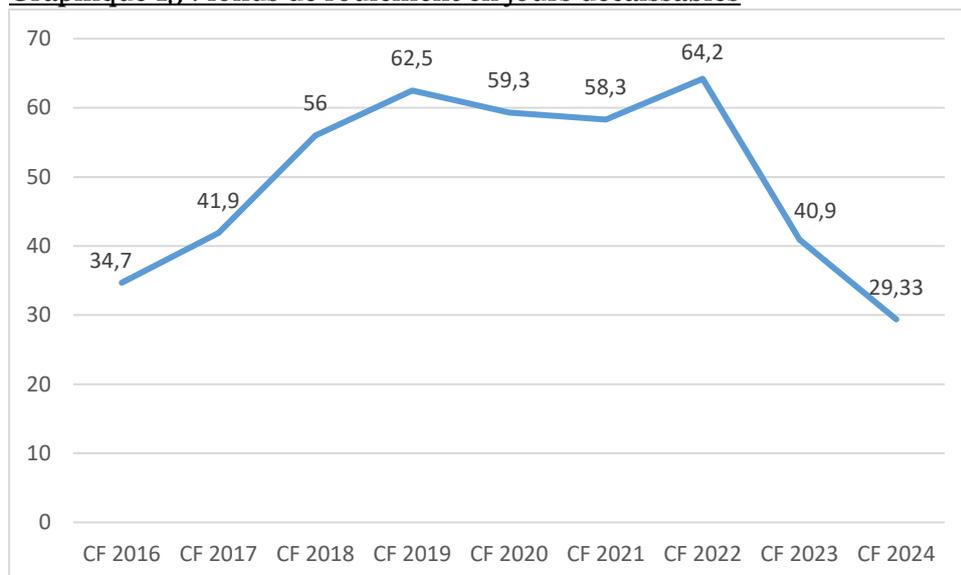
Au dernier budget rectificatif 2024, le prélèvement sur fonds de roulement prévisionnel s'établissait à 7 627 K€. Au 31 décembre 2024, il est constaté à 5 845 K€, soit une variation de -1 782 K€. Cette dernière s'explique principalement par une surestimation des emplois d'investissement de 1 138 K€ et la forte hausse de la CAF qui produit une hausse des ressources de 645 K€ malgré la baisse des autres financements.



Graphique 14 : Evolution du niveau final de FDR en M€



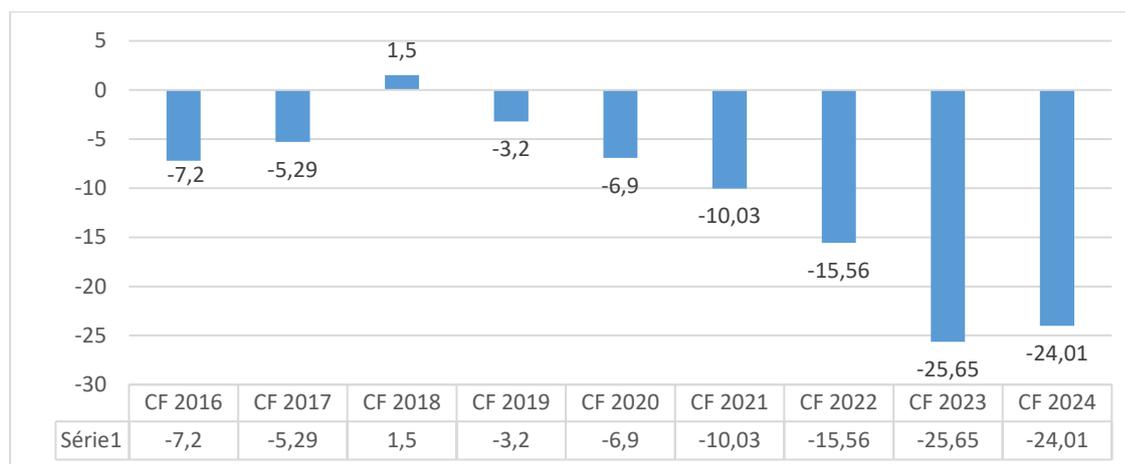
Graphique 15 : fonds de roulement en jours décaissables



Le FDR s'élève à 18 162 K€ contre 17 241 K€ prévu au BR2 (+ 921 K€), et 24 006 K€ constaté hors fondation en compte financier 2023 (-5 845 K€).

Le FDR représente ainsi 29,33 jours de financement des dépenses de fonctionnement décaissables contre 27,12 jours prévus au BR2. Il permet de maintenir l'établissement largement au-dessus du seuil de 15 jours.

Graphique 16 : Evolution du besoin en fonds de roulement en M€



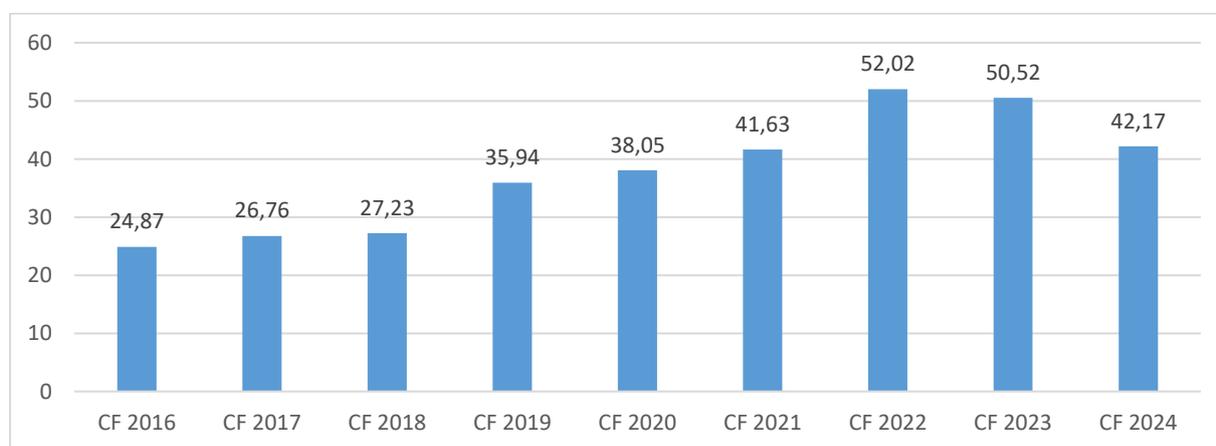
En parallèle, le BFR de l'université s'établit à -24 011 K€ contre - 25 647 K€ en 2023.

Le BFR représente le besoin de financement à court terme résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements et aux encaissements liés à l'activité de l'établissement. Il est en général négatif car les encaissements précèdent globalement les décaissements.

La variation entre le compte financier 2023 et 2024 est infime : +1,64 M€.

3.4 Plan de Trésorerie

Graphique 17 : Evolution de la trésorerie en M€



Le solde de trésorerie au 31 décembre 2024 s'établit à 42 173 K€, ce qui constitue un niveau très confortable (68,11 jours de fonctionnement), en baisse de -8 342 K€ (soit -13,5 jours de fonctionnement) par rapport à 2023.

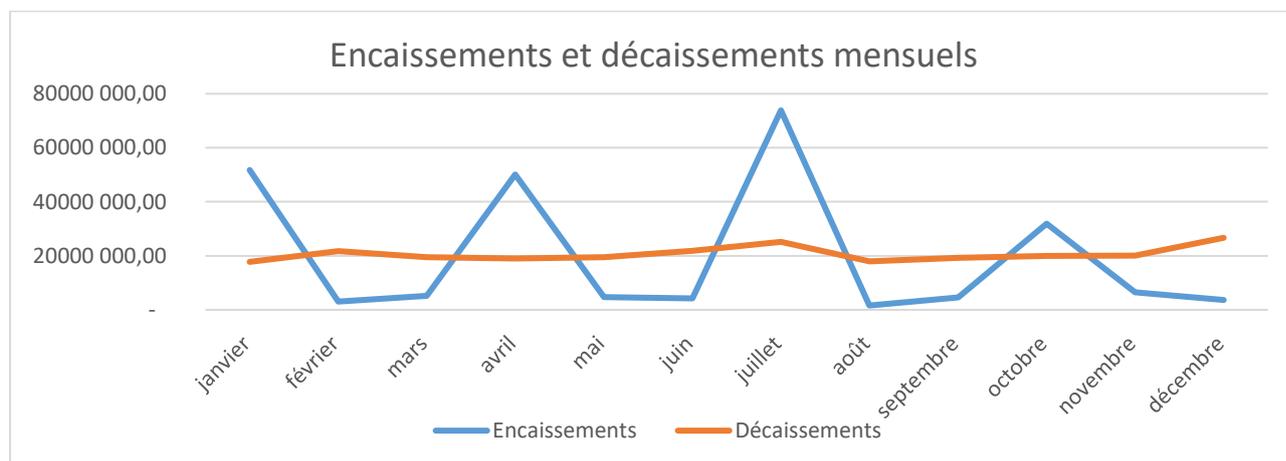
On note un fort impact des opérations fléchées sur la trésorerie 2024 par rapport à l'exercice 2023. Effectivement, en 2023 on constatait un abondement de trésorerie fléchée pour +4 422 K€ contre +748 K€ en 2024 (-3 674 K€).

Les opérations non budgétaires ont également un fort impact sur la variation de la trésorerie entre ces deux derniers exercices : abondement de trésorerie en 2023 pour +1 897 K€ contre un prélèvement de trésorerie en 2024 pour -3 009 K€. Cela comprend les opérations de

TVA : la TVA encaissée en 2023 était supérieure à celle décaissée (+876 K€) contre un effet inverse en 2024 (-596 K€).

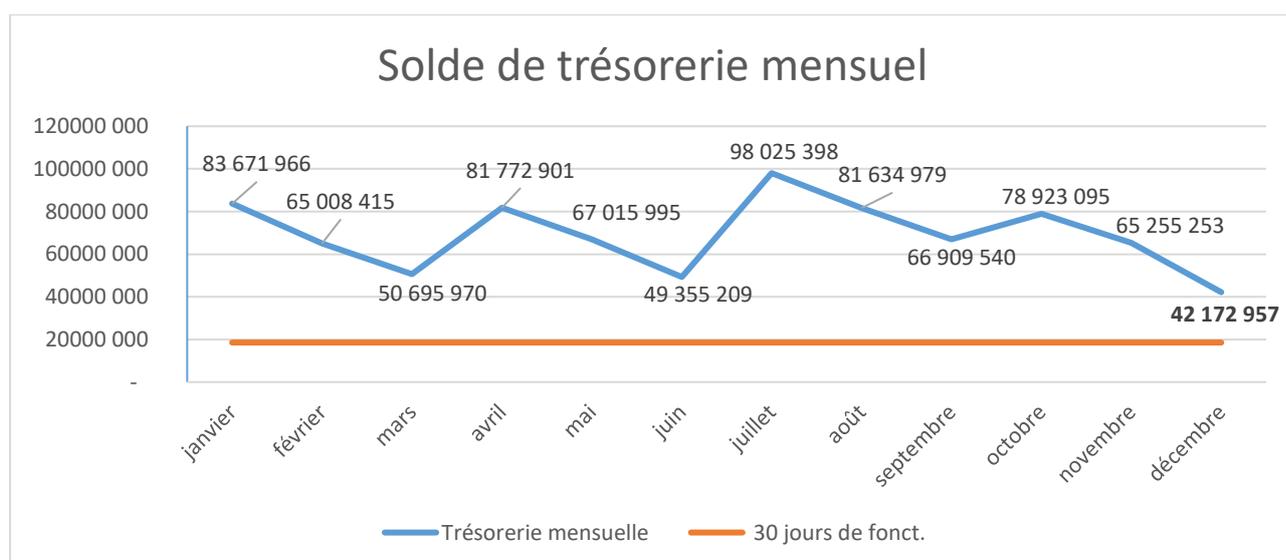
Il faut également tenir compte qu'en 2024, la fondation ne fait plus partie des états réglementaires agrégés de l'Université, ainsi, le solde initial de trésorerie qui impacte cette baisse globale de trésorerie entre les deux exercices est de 895 K€.

Graphique 18 : Encaissements et décaissements mensuels



Le plan de trésorerie de l'établissement présente des récurrences propres à l'activité de l'URCA. Le rythme des décaissements mensuels est assez stable. En effet, la dépense mensuelle principale de l'établissement est la paie ce qui explique la relative stabilité des décaissements d'un mois à l'autre, alors que la courbe des encaissements présente des pics lors des versements de la SCSP (janvier, avril, juillet et octobre).

Graphique 19 : Solde de trésorerie mensuel



La trésorerie ne présente pas de tension particulière, elle affiche un niveau final à 42 173 K€ soit 68,11 jours de fonctionnement, au BR2 2024 elle était évaluée à 44 694 K€ soit 70,31 jours de fonctionnement. En 2023, la trésorerie atteignait 50 515 K€ (83,18 jours).

3.5 Tableau des opérations liées aux recettes fléchées

Tableau 17 : opérations fléchées

	Antérieures à N non dénouées	N	N+1	N+2	N+3 et postérieur	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		14 261 358	748 282	-9 498 646	2 070 999	7 581 992
Recettes fléchées (b)	56 325 175	20 540 611	11 610 324	13 224 652	13 393 230	115 093 991
Financements de l'État fléchés	2 790 171,51	2 581 566	381 778	92 316	31 500	5 877 331
Autres financements publics fléchés	47 434 894,79	15 700 567	10 394 318	12 716 323	12 912 621	99 158 722
Recettes propres fléchées	6 100 108,43	2 258 478	834 229	416 013	449 109	10 057 938
Dépenses sur recettes fléchées (c)	42 063 817	19 792 329	21 108 970	11 153 654	17 608 826	111 727 596
Personnel	11 545 692	5 971 034	7 511 379	5 804 392	8 489 652	39 322 149
AE=CP	11 545 692	5 971 034	7 511 379	5 804 392	8 489 652	39 322 149
Fonctionnement et intervention	9 282 280	4 963 871	4 260 879	3 882 522	9 057 675	31 447 225
AE	10 549 634	5 337 975	4 074 268	3 882 522	9 058 601	32 903 000
CP	9 282 280	4 963 871	4 260 879	3 882 522	9 057 675	31 447 225
Investissement	21 235 845	8 857 424	9 336 712	1 466 740	61 500	40 958 222
AE	28 123 598	13 016 940	3 103 374	1 466 740	61 500	45 772 152
CP	21 235 845	8 857 424	9 336 712	1 466 740	61 500	40 958 222
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	14 261 358	748 282	- 9 498 646	2 070 999	- 4 215 597	3 366 396

En 2024, 20 51 K€ de recettes fléchées ont été encaissées et 19 792 K€ de dépenses sur opérations fléchées ont été payées, faisant ainsi apparaître un solde budgétaire excédentaire de 748 K€.

Ce tableau est à lire sur la pluriannualité des opérations. En effet, les dépenses et les recettes d'une opération ne sont pas forcément prévues sur la même année, ainsi nous pouvons comprendre ces décalages sur chaque exercice. Le solde budgétaire sur les exercices antérieurs à N non dénouées est de +14 261 K€, ces recettes comblent les dépenses qui sont prévues sur les années N+1 et postérieures.

3.6 Tableau des opérations pluriannuelles

Ce tableau met en évidence les opérations réalisées sur plusieurs années ainsi que les projets d'envergure se dénouant au cours d'une même année. Il présente des opérations qui pour certaines ont été programmées à partir de 2017 et pouvant aller jusqu'en 2030, pour un montant pluriannuel cumulé de 126 684 K€ répartis entre les opérations de Recherche, quelques opérations liées au PPI (Direction du Numérique et Direction du Patrimoine Immobilier), les PIA-France 2030 en formation et la CVEC.

En 2024, 25 628 K€ ont été engagés, dont 19 007 K€ provenant d'opérations Recherche, et 21 158 K€ ont été payés, dont 13 538 K€ provenant d'opérations Recherche.

Dans le cadre du déploiement d'INFINOE, les tableaux liés aux opérations pluriannuelles rencontrent et rencontreront d'importantes modifications, notamment suite à un choix de rattachement ou non à un sous-groupe de programme de financement (Pfi) Code de l'Education, mais également suite à la fiabilisation de la base de données SIFAC permettant de ressortir des informations sincères. En effet, la règle applicable pour les Pfi fléchés oblige de rattacher ces derniers au Code de l'Education, et ainsi ils ressortiront dans les tableaux 9 et 10, règle qui n'était pas applicable avant la mise en place d'INFINOE.

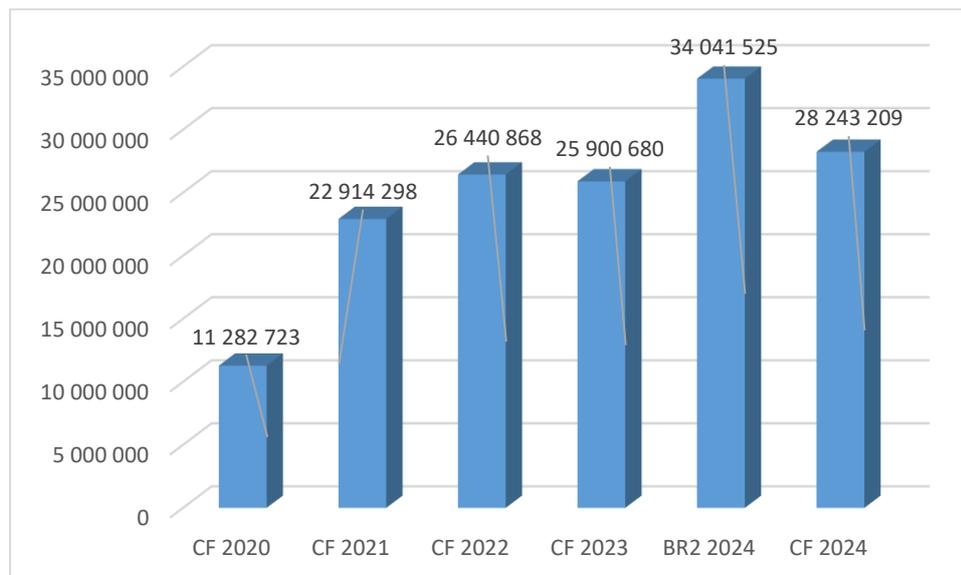
3.7 Tableau de synthèse budgétaire et comptable

Le tableau ci-dessous permet de faire le lien entre le solde budgétaire et le fonds de roulement. Ce dernier intègre les écritures d'inventaire citées supra, qui permettent de rattacher les recettes et dépenses au bon exercice.

Tableau 18 : Extrait du tableau de synthèse budgétaire et comptable

	Réalisé 2023	BR2 2024	Réalisé 2024
Variation du fonds de roulement (1)	-11 587 668	-7 627 363	- 5 844 542
Opérations bilanciellles non budgétaires (2)	- 1 405	- 200	1 000
Nouvel emprunt / remboursement de prêt	2 180	-	2 200
Remboursement d'emprunt / prêt accordé	- 3 180	- 200	- 1 200
Cautionnements et dépôts	- 405	-	
Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires (3)	-92 344	-361 587	- 457 860
Variation des stocks	800	2 000	- 8 088
Charges sur créances irrécouvrables	-296 706	-428 036	- 536 744
Produits divers de gestion courante	203 562	64 449	86 973
Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires (3)	-8 097 266	-2 073 451	-949 257
Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	-4 181 984	6 894 410	-4 375 837
Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	-1 735 724	-8 967 861	2 887 179
Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	-192 899		-662 035
Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	-1 986 659		1 201 437
Solde budgétaire = 1 - 2 - 3	-3 396 653	-5 192 125	-4 438 426
Niveau initial de restes à payer	26 440 868	25 900 680	25 900 680
Variation des restes à payer	-540 188	8 140 845	2 342 529
Niveau final de restes à payer	25 900 680	34 041 525	28 243 209

Graphique 20 : Niveau final des restes à payer (en €)



Les restes à payer (RAP) correspondent aux AE consommés (engagements juridiques) non soldés par un paiement.

En BR2, le montant des RAP a été apprécié selon la réalité constatée en novembre 2024. Ainsi, la prévision s'élevait à 34 M€.

Un travail de nettoyage des engagements n'aboutissant pas à paiement a été effectué, notamment sur la direction du patrimoine et de l'immobilier. Ainsi, la constatation des RAP au 31 décembre 2024 s'élève à 28 M€.

Cette notion de restes à payer est importante car elle permet d'analyser la soutenabilité du budget sur le plan annuel mais également pluriannuel.

On constate sur ces cinq dernières années une augmentation de cet indicateur. Une sensibilisation a été effectuée auprès des différentes entités de l'URCA et un suivi trimestriel a été mis en place afin d'appréhender au mieux les RAP de l'année.

EVOLUTION DES BUDGETS ANNEXES ET SACD

Centre de formation des apprentis (CFA)

L'URCA a prévu de demander la fermeture du SACD /CFA pour une réintégration sous l'UNIV – 1010 au 1er janvier 2025 afin de permettre un meilleur suivi budgétaire des crédits du CFA.

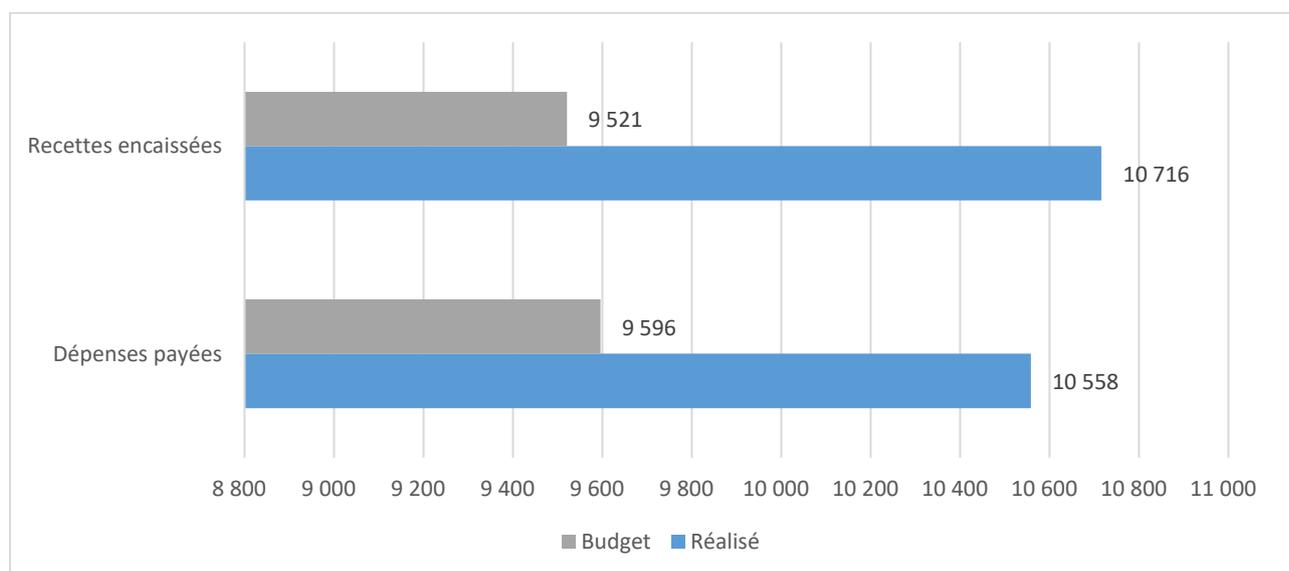
Ce dernier sera géré comme une composante avec la création d'une nouvelle Unité Budgétaire sous SIFAC (traçabilité des dépenses).

Les conditions juridiques ont été vérifiées. La fermeture du SACD CFA a été votée lors du CA du 17 décembre 2024.

1) Solde budgétaire

Le solde budgétaire du CFA est positif de 158,6 K€ alors que le dernier budget rectificatif prévoyait un solde déficitaire de 74,6 K€. Ce solde est lié à une réalisation supérieure des recettes (112,55%) par rapport à celle des dépenses (110,02%).

Graphique 21 : Constitution du solde budgétaire du CFA en K€



2) Recettes et les produits

Les recettes de fonctionnement du CFA s'élèvent en 2024 à 10 716 K€, en augmentation de 1 195 K€ par rapport au BR2. La mise en place de FCA manager a permis de facturer de manière plus rapide que les années précédentes une partie des acomptes des contrats d'apprentissage. Et d'autre part, un travail autour de la facturation des ruptures de contrat a permis de dépasser les recettes du CFA prévues en budget 2024.



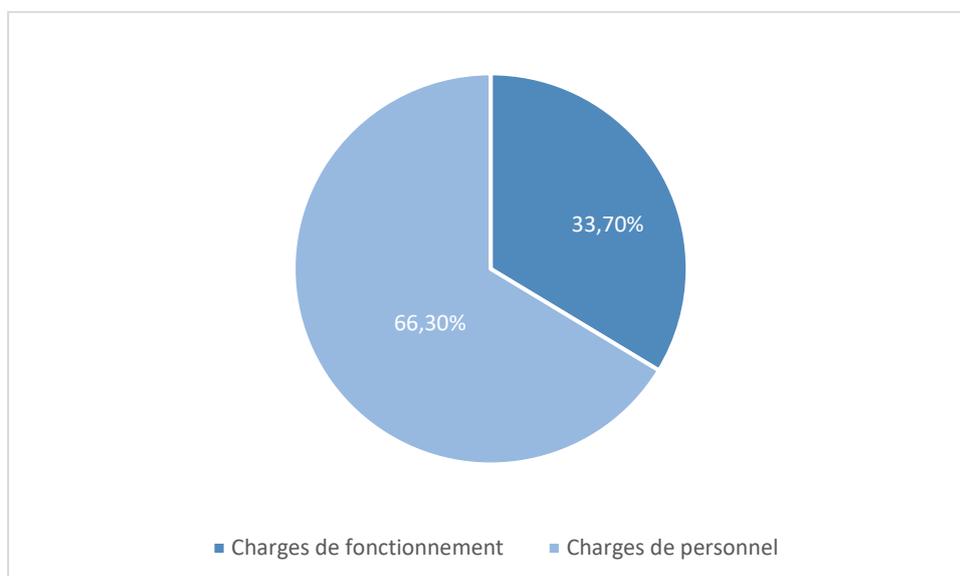
Les produits d'exploitation, intégrant les écritures comptables, s'élèvent quant à eux à 10 208 K€ sur l'exercice 2024 et à 8 521 K€ en 2023, soit une augmentation de 1 687 K€.

3) Dépenses et les charges

Les dépenses du CFA sont de 10 558 K€, soit une hausse de 20,04% par rapport à 2023. L'essentiel correspond aux versements au profit des composantes de l'université opérant les formations des apprentis du CFA, pour 10 264 K€. Le reste est composé de :

- 255 K€ de masse salariale du CFA
- 39 K€ de fonctionnement général

Graphique 22 : Répartition des charges du CFA



Les charges de personnel s'élèvent à 251 185 € contre 7 024 K€ en 2023. Cette différence est due à la non réimputation comptable des versements au profit des UFR. Ces derniers ayant été réimputés budgétairement.

Les charges de fonctionnement s'élèvent quant à elle à 127 664 €, représentant +25,8 K€ par rapport au compte financier 2023.

Réseau des établissements de l'ESR champardennais

Le réseau de l'ESR de Champagne Ardenne a été créé en 2018 avec 13 établissements associés à l'URCA (décret 2017-18320 du 29 décembre 2017) auxquels se sont ajoutés, en 2019, quatre nouveaux partenaires.

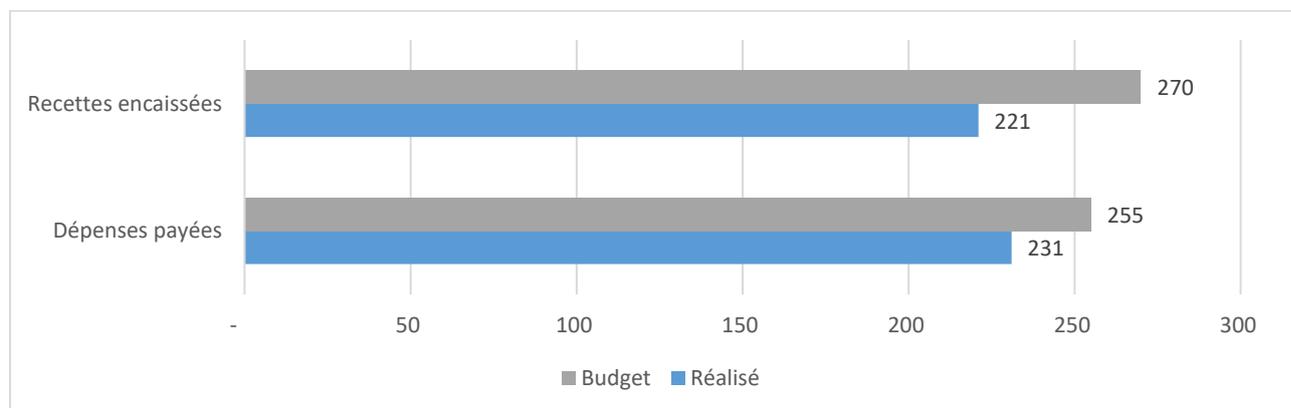
La signature du contrat de site est intervenue le 3 juillet 2018. Des coopérations sont ainsi prévues autour de 12 thématiques (recherche, formation, numérique, entrepreneuriat étudiant, ...).

Selon le nouveau décret, le réseau devra, à partir du 1^{er} janvier 2026, être réintégré sous l'UNIV – 1010, et donc le SACD devra être fermé.

1) Solde budgétaire

Le solde budgétaire du réseau présenté est déficitaire de -9,2 K€. Ceci n'a pas d'impact car le réseau fait partie de l'université, ce déficit est donc absorbé. La constatation d'une partie de la recette de SCSP sur le réseau a été effectuée mi-décembre 2024, et ne prévoyait donc pas les derniers paiements possibles sur cette fin d'année. Ainsi, 221 303 € ont été titrés sur le réseau (montant des dépenses de CP constaté au 19/12/2024) mais 9,2 K€ ont donc été décaissés sur la deuxième quinzaine de décembre.

Graphique 23 : Constitution du solde budgétaire du Réseau ESR en K€



2) Dépenses

Les dépenses du réseau s'élèvent à 231 K€ en 2024, contre 258 K€ en 2023. Ce poste de dépense est réparti entre 144 K€ en CP de fonctionnement et 87 K€ de personnel.

Ces dépenses se divisent en 3 grands volets :

- Les projets AMI pour 86 K€. De natures très variées, nous retrouvons dans ces projets, les projets : Sonneur à ventre jaune pour 12 K€, Chaire d'innovation pédagogique et numérique pour 11 K€ ou bien encore le projet ImmerSan pour 9 K€.
- Les événements pour 54 K€ avec la participation à la foire de Châlons pour 40 K€ et une participation aux journées thématiques pour 14 K€.
- La remise de prix pour 3,8 K€ avec le prix « ma thèse en 180 secondes » et celui pour l'entrepreneuriat Etudiant par exemple.

Fondation

La partie supra de la note présente les données de l'Université et des SACD (CFA et réseau). Depuis le 1^{er} janvier 2024, le budget de la Fondation doit être présenté de façon séparée. Son budget est donc dorénavant présenté à la suite, en annexe du budget de l'Université.

1. Recettes

Pour rappel, les fonds propres de la fondation universitaire comprennent 100 K€ d'apports sans droit de reprise et 1 400 K€ de dotations consommables, qui ont fait l'objet de recettes budgétaires sur les exercices 2017 à 2020.

La Fondation a perçu divers dons au cours de l'année 2024 pour un montant total de 105 716 € contre 300 € en 2023. La Fondation est en effet dans une dynamique de recherche de dons extérieurs afin de mener différentes actions d'intérêt général liées aux activités de l'URCA.

Nous pouvons souligner le soutien de l'ancien étudiant URCA, Franck Diard, avec une contribution de 100 K€ par an, sur 3 années (300K€), permettant de soutenir la recherche et l'enseignement supérieur au travers d'une aide destinée aux nouvelles générations d'étudiants dans les champs d'intérêt du donateur.

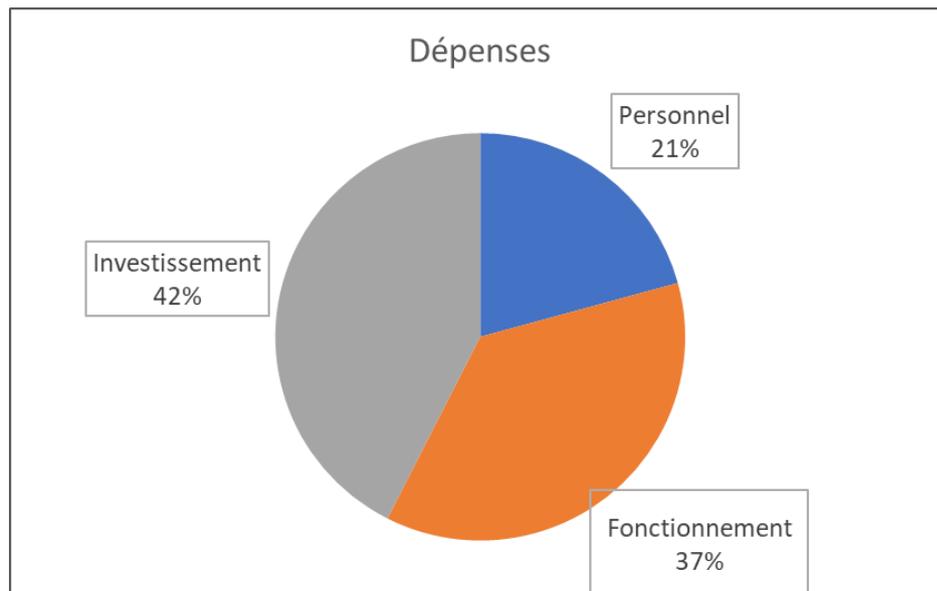
Plusieurs maisons de champagne ont également contribué au financement de la fondation : 15 à hauteur de 100 € chacune et une autre pour 3 K€.

2. Dépenses

	Realisé 2023		Bi 2024		BR1 2024		BR2 2024		Réalisé 2024		Écart réalisé 2024 / BR2 2024	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel			120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	45 849	45 849	- 74 151	- 74 151
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>												
Fonctionnement et intervention	52 533	57 812	136 000	136 000	158 436	173 436	120 336	135 336	100 996	81 212	- 19 340	- 54 124
Investissement					100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	-	-
TOTAL DES DÉPENSES	52 533	57 812	256 000	256 000	378 436	393 436	340 336	355 336	246 845	227 061	- 93 491	- 128 275

En compte financier, les dépenses constatées s'élèvent à 247 K€ en AE et 227 K€ en CP, soit une forte hausse par rapport à 2023, qui constatait 53 K€ d'AE et 58 K€ de CP. Ces dépenses restent néanmoins en dessous des prévisions du BR2 (taux d'exécution à 72,50%).

La répartition des dépenses s'articule ainsi de la manière suivante :



En 2024, les dépenses de fonctionnement (101 K€ en AE et 81 K€ en CP) se répartissent entre :

- Dépenses de fonctionnement général pour 42 K€ (abonnements et cotisations, participation aux conférences et séminaires AFF, impression et réédition de livres, achats pour la communication tels que des roll up).
- Dépenses liées à des actions précises telles que :
 - o L'entrepreneuriat, avec 24,5 K€ utilisés dans le cadre du Creativ'Labz pour : des concours vidéo BPALC à la foire de Chalons, des animations d'ateliers « Les samedi du Labz », des bourses reversées aux entrepreneurs pour le financement de matériel par exemple.
 - o Un mécénat pour le centre culturel ACCUSTICA, en lien avec le don de la Fondation Alfred GERARD pour 1 K€, dans le cadre du projet « Sciences, ça pousse ».
 - o Un voyage à Atlanta pour des étudiants dans le cadre de la convention avec Franck Diard pour l'évènement SuperComputing 2024.
 - o Les prix de thèses 2024 et Thèse en 180 secondes (MT180).
 - o Le projet AGORAé pour 15 K€, association qui propose des denrées alimentaires aux étudiants bénéficiaires des AGORAé. (Subvention de 2022 qui prévoyait 3 versements annuels de 15 K€ et qui prend fin au 31 décembre 2024).

Côté investissement, la participation prévue au projet CPER GENI a été effectuée pour 100 K€.

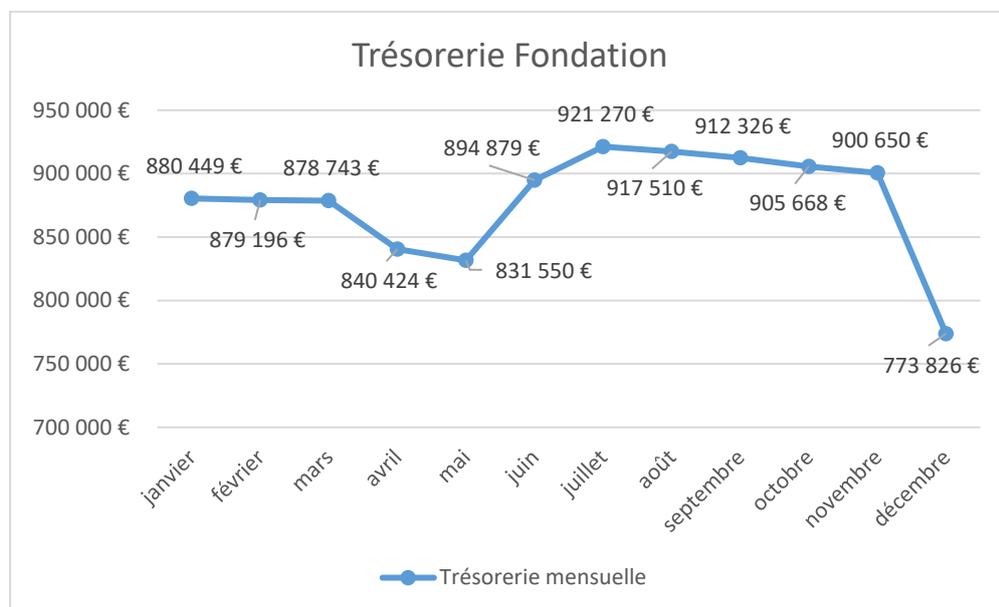
Ces 100 K€ n'apparaissent pas dans les emplois en investissement car à la demande des commissaires aux comptes, l'immobilisation liée à l'apport fondation pour l'acquisition du supercalculateur Roméo n'aurait pas dû être constatée car l'immobilisation intégrale se trouve sur la plateforme Roméo. Ainsi, une réimputation en charge de fonctionnement sur la partie fondation a été effectuée.

Enfin, 120K€ avaient été prévus en masse salariale pour financer 2 demi-allocations doctorales. Une enveloppe supplémentaire de secours avait été inscrite dans le cas où des

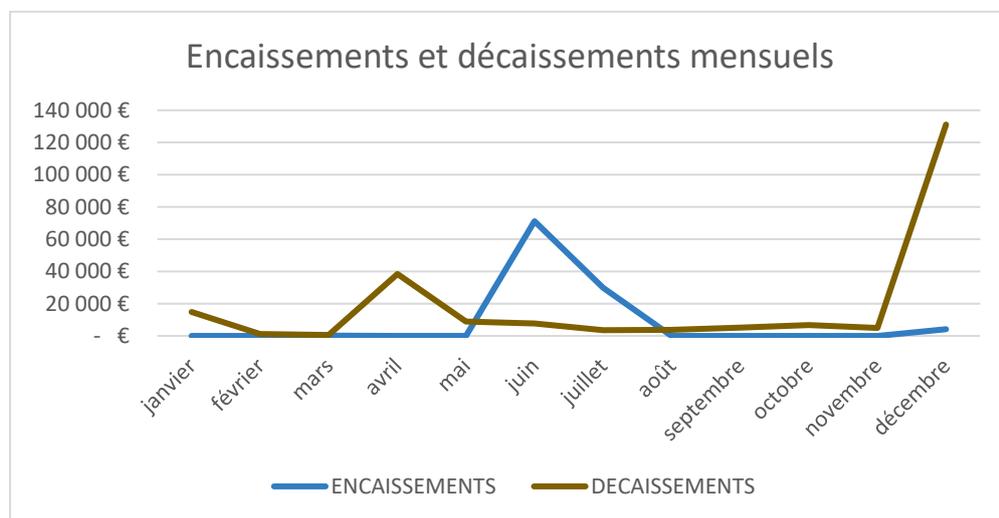
dépenses de masse salariale interviendrait dans l'année. Cette enveloppe n'a pas été réduite au BR2 malgré qu'elle n'ait été utilisée que partiellement.

3) Trésorerie

Graphique 24 : Trésorerie de la Fondation en €



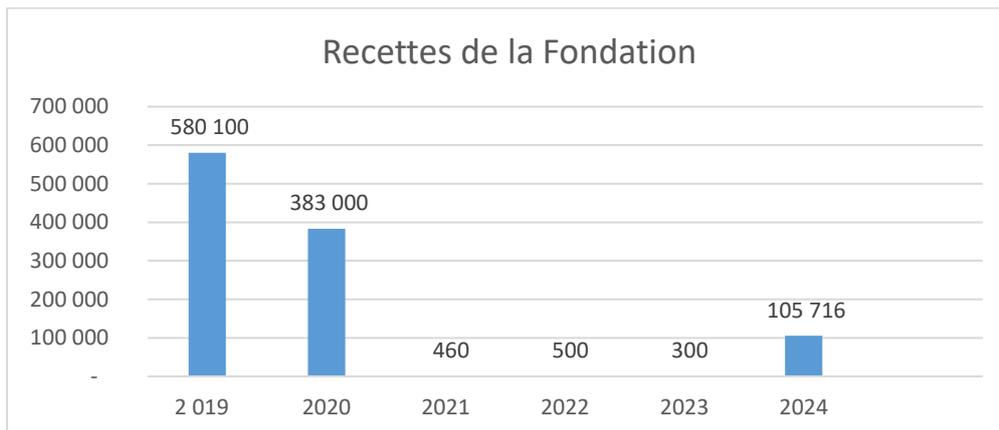
Graphique 25 : Encaissements et décaissements mensuels de la Fondation en €



Le rythme des décaissements est lié à la réalisation des actions mises en place par la Fondation. Le pic du mois de décembre correspond à l'engagement des 100 K€ de la dépense lié du nouveau calculateur. Et les encaissements n'ont pas de régularité puisqu'ils sont liés aux versements de dons.



Pour information, voici un rappel des recettes depuis 2019 (en €) :



Et des dépenses réalisées depuis 2019 (en €) :

